

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

■ ■ ■ ■ EXERCICE TERMINÉ LE 30 AVRIL 2022



Université **Laurentienne**
Laurentian University

RAPPORT FINANCIER ANNUEL



Table des matières

3 Introduction	24 États financiers consolidés
4 La Laurentienne en chiffres	25 Rapport de l'auditeur indépendant
5 Environnement de fonctionnement	28 État consolidé de la situation financière
6 Procédure en vertu de la LACC	29 État consolidé des résultats
8 Le point sur l'enseignement	30 État consolidé de l'évolution de l'actif net (insuffisance)
9 Faits saillants en recherche	31 État consolidé des flux de trésorerie
10 Tendances des inscriptions	32 Notes complémentaires aux états financiers consolidés
12 Examen financier	
12 État consolidé des résultats	
12 Gains redressés	
13 Revenus	
13 Subventions et contrats de fonctionnement	
14 Frais de scolarité	
14 Subventions et contrats de recherche	
15 Ventes et services	
15 Autres frais et produits	
16 Charges	
16 Salaires et avantages sociaux	
17 Fonctionnement et de recherche	
17 Autres charges	
17 Coûts de restructuration	
18 Investissements dans les immobilisations	
19 État consolidé de la situation financière	
19 Actif	
20 Passif	
21 Passifs soumis au Plan	
21 Passifs au titre des avantages sociaux futurs	
22 Actif net	
23 Conclusion	





Introduction

L'Université Laurentienne (la **Laurentienne**) a été constituée en société le 28 mars 1960, en vertu de la *Loi constitutive de la Laurentienne de Sudbury*, L.O. 1960, c. 151 C. 154. Depuis plus de 60 ans, c'est un établissement postsecondaire bilingue et triculturel financé par les fonds publics dans le nord de l'Ontario, qui offre un enseignement postsecondaire de haute qualité à des étudiants canadiens et étrangers au premier cycle et aux cycles supérieurs.

La Laurentienne est située sur le territoire régi par le traité Robinson-Huron de 1850 et se trouve sur les terres traditionnelles de la Première Nation Atikameksheng Anishnawbek de même qu'à proximité de la Première Nation de Wahnapiatae. Le campus est niché parmi cinq lacs d'eau douce et son cadre naturel se trouve à quelques minutes du centre-ville. Il couvre plus de 765 acres adjacents à la vaste Aire de conservation du lac Laurentien. La nature est au cœur de l'identité de la Laurentienne et de l'apprentissage.

Le mandat de bilinguisme et triculturel de la Laurentienne est unique en Ontario et son incidence dans la région est vitale. La Laurentienne est importante pour le nord de l'Ontario et pour les milliers d'étudiants qui pourraient autrement

difficilement poursuivre des études postsecondaires. Elle apporte une des plus grandes contributions à l'économie locale et est largement considérée comme l'université de la région du Nord-Est.

Le 1^{er} février 2021, la Laurentienne a entrepris une procédure en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* pour, entre autres, obtenir une suspension des procédures afin de procéder à une restructuration financière et opérationnelle. La suspension des procédures lui a permis de travailler avec de nombreuses parties concernées pour restructurer ses opérations et élaborer un Plan de compromis et d'arrangements (le **Plan**). Le but du Plan est, entre autres, de restructurer la Laurentienne, de prendre des dispositions pour le compromis de certains éléments de passif antérieurs au dépôt de la demande de suspension des procédures, et donner quittance et main levée pour toutes les réclamations visées et les réclamations quittancées (telles que définies dans le Plan), afin de permettre à la Laurentienne de continuer à offrir un enseignement postsecondaire bilingue et triculturel dans le nord de l'Ontario. La Laurentienne est déterminée à se préparer un avenir fructueux qui repose sur une



empreinte financière, opérationnelle et universitaire restructurée, et la capacité renouvelée de servir la population étudiante pendant de nombreuses années.

Avant la procédure en vertu de la LACC, la Laurentienne avait une fédération avec trois universités : l'Université de Sudbury, l'Université Thorneloe et l'Université Huntington (appelées antérieurement les **universités fédérées**). Le 1^{er} avril 2021, elle leur a remis des avis de résiliation aux termes de l'article 32 de la LACC (les **avis de résiliation**). Au 2 mai 2021, tous les avis de résiliation sont entrés en vigueur après que la Cour a rejeté les demandes de l'Université Thorneloe et de l'Université de Sudbury qui contestaient les avis de résiliation. L'Université Huntington n'a pas contesté l'avis de résiliation.

La Laurentienne était également affiliée à l'École de médecine du Nord de l'Ontario (**EMNO**) dont elle conférait les diplômes et à laquelle elle fournissait

divers services de recherche et d'administration. Le 15 avril 2021, la province a adopté une loi qui a fait de l'EMNO une université autonome conférant des diplômes, modifiant ainsi la relation qu'elle avait avec la Laurentienne depuis sa création en 2005. La Laurentienne et l'Université de l'EMNO élaborent actuellement une nouvelle entente de relation qui assurera une collaboration continue dans un certain nombre de domaines de recherche et d'études aux cycles supérieurs.

Le 3 mars 2022, la province a adopté une loi modifiant la *Loi de la Laurentienne de Sudbury, 1960* afin de modifier la composition du Conseil des gouverneurs. La modification a fait passer la taille maximale du Conseil de 25 à 16 membres votants. Les changements font que les 16 membres votants sont cinq personnes nommées par le gouvernement, le recteur et dix autres membres.

LA LAURENTIENNE EN CHIFFRES

**Ressources
utilisables
sans restriction**



-64,5 M\$¹
(-85,9 M\$
l'année dernière)

**Dépenses en
immobilisations**
0,4 M\$ (1,4 M\$ l'année dernière)



**REVENU
TOTAL**

185,4 M\$

(193,4 M\$ l'année dernière)



**Excédent
des revenus
par rapport
aux charges**



16,8 M\$

(-66,7 M\$ l'année dernière)

**Dotation
par étudiant EPT**

7 772 \$²

(6 585 \$ l'année dernière)



Dépenses totales
168,6 M\$

(260,1 M\$ l'année dernière)

**REVENU
PAR ÉTUDIANT EPT**
30 925 \$

(27 579 \$ l'année dernière)



**Obligations non financées au titre
des avantages sociaux futurs des
EMPLOYÉS AUTRE QUE LA PENSION**

19,4 M\$

(-14,0 M\$ l'année dernière)

**Obligations non financées au titre
des prestations de
RETRAITE FUTURS DES EMPLOYÉS**

5,3 M\$

(0 M\$ l'année dernière)

**ACTIF
NET
TOTAL**
-4,4 M\$
(-15,4 M\$
l'année dernière)



Effectif étudiant
5 995

(7 090 l'année dernière)

ÉQUIVALENT
PLEIN TEMPS
- EPT

¹L'actif net disponible comprend l'actif net non affecté et l'actif net affecté à l'interne (tel qu'indiqué dans les états financiers vérifiés de la Laurentienne).

²La dotation exclut 14,5 millions de dollars (14,6 millions de dollars en 2021) détenus au nom de la Laurentienne de l'EMNO.



Environnement de fonctionnement

Deux événements importants ont eu une incidence sur l'environnement opérationnel de la Laurentienne en 2021-2022 : la perturbation continue des activités sur le campus causée par la COVID-19, et les activités de restructuration en vertu de la LACC le 1er février 2021.

Après le lancement de la procédure en vertu de la LACC, la Laurentienne, avec l'aide de ses avocats et du contrôleur nommé par la Cour, a pris des mesures pour réduire sa structure de coûts afin de lui permettre de continuer de fonctionner, de réduire les perturbations pour la population étudiante et les employés et de préserver la valeur pour ses parties prenantes.

Dans le cadre de la restructuration de l'enseignement, elle a entrepris des négociations avec son Sénat afin de déterminer les programmes et les cours non viables à fermer, et de restructurer le corps professoral et des unités dans le but de rationaliser les opérations et de réduire les inefficacités. Le résultat de ces discussions a été la fermeture de 39 programmes en anglais, ainsi que de 27 programmes en français. Il a aussi été décidé de fermer 11 programmes d'études supérieures. De plus, la structure du corps professoral et des départements a été rationalisée afin de réaliser des économies. Ces mesures ont produit une réduction des dépenses de fonctionnement d'environ 40 millions de dollars par an, soit une réduction de 25 % de son budget de fonctionnement.

Dans le cadre du dépôt de la demande en vertu de la LACC, la Laurentienne a accepté d'entreprendre un examen opérationnel et de sa gouvernance. L'objectif de cet examen était de relever les possibilités d'améliorer l'efficacité du Conseil et du Sénat ainsi que d'évaluer les opérations internes de la Laurentienne, y compris, entre autres, les finances, les ressources humaines, les risques, la conformité et la technologie de l'information. Le cabinet d'expertise-conseil a soumis son rapport en janvier 2022 avec des recommandations pour améliorer la structure bicamérale de la Laurentienne qui assurera le flux

de l'information entre les instances de gouvernance, réaffirme le rôle du Conseil à titre d'instance de gouvernance principale responsable des résultats financiers et commerciaux et précise les responsabilités du Sénat à l'égard des politiques et des règlements concernant les affaires universitaires. Le rapport inclut également une évaluation des stratégies, des modèles de prestation des services, des structures, des processus, des systèmes et des ressources ou capacités de fonctions administratives clés. L'expert-conseil a recommandé un programme majeur de transformation qui inclut, entre autres, ce qui suit :

- redéfinir le plan stratégique de manière à tracer une nouvelle voie à suivre;
- optimiser la prestation des services pour les étudiants, le corps professoral et le personnel;
- améliorer la performance financière afin d'appuyer la viabilité;
- recadrer les structures administratives afin de favoriser la responsabilité;
- remanier les processus en mettant l'accent sur les principes de la gestion allégée;
- mettre à jour les systèmes afin que les opérations puissent être plus efficaces;
- renforcer les ressources et les capacités de manière à favoriser l'efficacité.

L'expert-conseil a déterminé que le coût d'une telle transformation se situerait entre 26 millions et 32,5 millions de dollars sur trois ans, avec des coûts supplémentaires d'amélioration continue estimés à 2 à 3 millions de dollars par an par la suite. La mise en œuvre des recommandations découlant de l'examen des opérations et de la gouvernance constituera une partie importante du Plan et comprendra la consultation et la contribution de divers groupes et intervenants.



Procédure en vertu de la LACC

Le 1^{er} février 2021, la Laurentienne a demandé et obtenu une protection en vertu de la LACC. Entre autres choses, l'ordonnance initiale a accordé une suspension générale des procédures touchant la Laurentienne et la Cour a nommé Ernst & Young Inc. comme contrôleur. Le 11 février 2021, la Cour a rendu une ordonnance initiale modifiée et reformulée approuvant, entre autres choses, un financement provisoire de débiteur-exploitant de 25 millions de dollars (le **financement de débiteur-exploitant**). Le 2 mai 2021, le montant maximum du financement de débiteur-exploitant a été augmenté à 35 millions de dollars. Le gouvernement provincial, représenté par le ministre des Collèges et Universités (**MCU**), a refinancé ce financement provisoire en janvier 2022. Le MCU a indiqué à la Laurentienne qu'il lui fournira un financement de sortie à long terme d'un montant suffisant pour rembourser intégralement le financement de débiteur-exploitant.

Le 31 mai 2021, la Cour a rendu, entre autres, une ordonnance de traitement des réclamations établissant au 30 juillet 2021 l'échéance pour présenter des réclamations ainsi que le processus régissant leur examen et leur règlement. L'ordonnance de traitement des réclamations prévoit également la nomination d'inspecteurs pour les réclamations importantes (telles que définies dans l'ordonnance de traitement des réclamations).

Comme cela a été indiqué précédemment, la restructuration a entraîné l'envoi d'avis de résiliation à chacune des anciennes universités fédérées. L'Université Huntington n'a pas contesté l'avis de résiliation. Une entente de transition a été conclue avec l'Université Huntington et approuvée par la Cour le 2 mai 2021, et ses dispositions ont été mises en œuvre. Les arrangements envisagés dans l'entente de transition ont été mis en œuvre. Les universités Thorneloe et de Sudbury ont contesté les avis de résiliation. Le juge en chef Morawetz et le juge Gilmore ont respectivement refusé les motions de l'Université Thorneloe et de l'Université de Sudbury. La Cour d'appel de l'Ontario a refusé l'autorisation d'appel de la décision du juge en chef Morawetz présentée par Thorneloe le 23 juin, 2021.

Par la suite, la Laurentienne a conclu des ententes de transition distinctes avec l'Université Thorneloe et l'Université de Sudbury. Elles portent principalement sur la prestation de divers services liés aux installations

sur le campus puisque les universités Thorneloe et de Sudbury continuent de posséder et d'exploiter des bâtiments sur des terrains que la Laurentienne leur loue.

Le 17 août 2021, la Cour a accordé l'ordonnance de traitement des réclamations d'indemnisation approuvant la méthodologie de calcul des réclamations et un processus de notification et de traitement des réclamations pour déterminer les réclamations qui feront l'objet d'un vote et seront distribuées dans le cadre du Plan.

Tout au long de la procédure en vertu de la LACC, la Laurentienne a communiqué régulièrement avec le MCU concernant sa viabilité financière. En réponse aux demandes et aux efforts de la Laurentienne, le MCU lui a promis un soutien pendant la procédure et en relation avec le Plan. Ce soutien de la province est expressément conditionnel à l'approbation du Plan par les créanciers, qui a été obtenue le 14 septembre 2022. Ce soutien inclut :

- (a) refinancement du prêt de 35 millions de dollars du débiteur-exploitant précédent;
- (b) fourniture d'un fonds de secours de 6 millions de dollars lié à la COVID;
- (c) protection des inscriptions et du rendement pouvant atteindre jusqu'à 22 millions de dollars sur plusieurs années.

Le 6 mai 2022, le MCU a indiqué les modalités d'un programme de soutien financier supplémentaire que la province fournira à la Laurentienne pour faciliter la réussite du Plan s'il est accepté par les créanciers (la **lettre de soutien au Plan**). Conformément aux termes de la lettre de soutien au Plan, la province de l'Ontario, représentée par le MCU, a accepté: a) d'acheter des actifs immobiliers de la Laurentienne pour un produit global pouvant atteindre 53 millions de dollars (net des coûts de transaction), et b) de refinancer le prêt de débiteur-exploitant existant lors de la mise en œuvre du Plan par un prêt à plus long terme. Conformément au Plan, la Laurentienne doit recueillir au moins 45,5 millions de dollars (le **montant de la contrepartie minimale garantie du Plan**) lors de la vente des biens immobiliers désignés (chacun tel que défini dans le Plan) et les transférer dans le bassin de distribution.

Le Plan déposé auprès de la Cour supérieure de justice de l'Ontario le 21 juillet 2022 couronne plus de dix-huit

mois de collaboration dans le cadre de la procédure en vertu de la LACC entre la Laurentienne et ses créanciers, les dirigeants syndicaux et les principales parties concernées. Les objectifs du Plan sont les suivants :

- (a) mener à bien la restructuration de la requérante en procédant, notamment, à la mise en œuvre du Plan, ce qui permettra à la requérante de fonctionner comme une université postsecondaire bilingue et triculturelle en pleine activité dans la ville de Sudbury;
- b) prévoir une transaction visant l'ensemble des réclamations visées et permettre aux créanciers visés ayant des réclamations prouvées de recevoir une distribution conformément aux modalités du Plan;
- c) donner quittance et mainlevée pour toutes les réclamations visées, les réclamations quittancées et les réclamations quittancées de Huntington;
- d) jeter les fondements qui permettront à la requérante de continuer à exercer normalement ses activités, ses problèmes de liquidité et de viabilité financière à long terme ayant été réglés, grâce à des recommandations visant son exploitation et sa gouvernance, le tout dans l'optique que les créanciers visés tirent un avantage plus grand de la mise en œuvre du Plan que celui qu'ils auraient obtenu à la suite d'une faillite ou d'une liquidation de la requérante;

- e) permettre à la requérante de se soustraire à la procédure en vertu de la LACC.

Le 28 juillet 2022, la Cour a autorisé une réunion des créanciers qui devait avoir lieu le 14 septembre 2022 pour voter sur le Plan. La réunion a eu lieu le 14 septembre et la majorité requise des créanciers visés présents en personne ou par procuration et ayant le droit de voter sur le Plan a voté en faveur du Plan. Le 5 octobre 2022, la Laurentienne a présenté une demande d'homologation du Plan par la Cour qui l'a homologué le même jour.

Après la date de mise en œuvre du Plan, la Laurentienne prendra, entre autres, les mesures suivantes :

- (a) créera le Groupe de consultation sur la transformation et élaborera un plan détaillé pour entreprendre la restructuration opérationnelle et la transformation complètes décrites dans les rapports sur les opérations et la gouvernance;
- b) en consultation avec ses parties concernées, élaborera un plan stratégique complet (le **plan stratégique**);
- c) veillera à ce qu'il y a des contrôles financiers appropriés de l'utilisation des fonds affectés liés à la documentation sur les subventions de recherche ou les ententes de dons affectés.





Le point sur l'enseignement

En étroite collaboration avec les instances sanitaires locales et provinciales, la Laurentienne a rouvert son campus pour les cours en personne juste avant le début du trimestre d'automne 2021, en appliquant une politique de vaccination. Les cours de l'année universitaire 2021-2022 furent offerts selon une combinaison de présentiel et de séances à distance ou en ligne. Les résidences étudiantes, les services de restauration et d'autres services ont également rouvert ou repris au début du trimestre d'automne 2021.

Les activités en personne ont eu lieu de septembre à décembre 2021. Toutefois, le 17 décembre 2021, en raison de la propagation des variantes de la COVID-19, les examens et les activités en personne ont été transférés en ligne. Les activités en personne ont repris le 7 février 2022 pour l'apprentissage par l'expérience (c'est-à-dire les laboratoires et autres activités pratiques) et le 28 février 2022 pour tous les autres cours. Les cours du trimestre du printemps ont été donnés par une combinaison de présentiel et en ligne. La Laurentienne a également été en mesure d'organiser des collations des grades en personne durant la semaine du 30 mai au 3 juin 2022.

En 2021-2022, la Laurentienne a continué de réorganiser sa structure de l'enseignement et ses programmes afin de mieux servir sa population étudiante. La Faculté des arts a été restructurée en deux écoles (École des arts libéraux et École des sciences sociales) et a élaboré divers cours et certificats à contenu autochtone, comme l'immersion sur le terrain Anishnaabemowin, les études interdisciplinaires autochtones et le cours *Indigenous Story Telling / Debajimowin*. La Faculté des arts est le lieu de production de la revue internationale *Nouvelles perspectives en sciences sociales*, dont l'éditeur est *Prise de parole*, et de la maison d'édition Human Sciences Monograph Series / Série monographique en sciences humaines.

La Faculté des sciences, de génie et d'architecture a restructuré ses nombreux départements en quatre nouvelles écoles : École des sciences de la Terre Harquail, École de génie et d'informatique, École d'architecture McEwen et École des sciences naturelles. L'École de génie et d'informatique a également lancé son programme de maîtrise en informatique qui a suscité un intérêt considérable pour l'année universitaire 2022-2023.

L'École de génie et d'informatique est également fière des réalisations de ses étudiants en génie mécanique et en mécatronique, dont une équipe de huit diplômés du printemps 2022, les Laurentian Lunars, a remporté

le premier *Over the Dusty Moon Challenge*, organisé par la Colorado School of Mines. Le concours a permis à six équipes finalistes des États-Unis, d'Allemagne, de Pologne, d'Australie et, bien sûr, du Canada (les Lunars) de relever le défi de produire un prototype capable de transporter efficacement du régolithe (ou en d'autres termes, du sable ou un agrégat fin) dans l'espace.

Le 3 mars 2022, l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario a donné son approbation préliminaire à un nouvel agrément de transition de programme pour les infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés francophones qui souhaitent obtenir un baccalauréat en sciences infirmières (B.Sc.N.). Cet agrément permettra aux diplômés du programme de formation pratique en sciences infirmières du Collège Boréal d'obtenir un baccalauréat en sciences infirmières de la Laurentienne en trois ans plutôt qu'en quatre ans comme c'est le cas habituellement. La pénurie d'infirmières et d'infirmiers autorisés francophones dans le nord de l'Ontario est à l'origine de l'élaboration de cet agrément. Le B.Sc.N. en français de la Laurentienne a également obtenu l'agrément exceptionnel de sept ans de l'Association canadienne des écoles de sciences infirmières (ACESI), la plus haute distinction de l'ACESI. Les étudiants bénéficient des mises à jour du programme qui soutiennent les pratiques actuelles et futures des soins infirmiers.

Au cours de l'année 2021-2022, le Centre d'éducation permanente (CEP) qui est le siège de la Laurentienne en ligne et de programmes de microcertificat et sans crédit, a reçu d'autres fonds de capacité numérique d'eCampus Ontario pour soutenir l'unité des programmes de microcertificat et sans crédit. Le CEP a également obtenu des fonds du Fonds ontarien d'aide pour la microcertification afin d'élaborer deux nouveaux microcertificats sans crédit : *Registered Behavior Technician (RBT)* et Soins palliatifs. Le RBT est basé sur la liste de tâches publiée par le *Behavior Analysts Certification Board*, et la réussite de ce programme de quatre cours permet de passer l'examen d'agrément de RBT. L'équipe élabore également Soins palliatifs, une série de cinq cours qui couvrent des sujets allant de l'éthique et des aspects juridiques aux soins de fin de vie. Ces deux microcertificats ont été offerts pour la première fois en mai 2022. La Laurentienne en ligne continue d'élargir la gamme de cours asynchrones en ligne en anglais et en français en y ajoutant un accent autochtone et continue d'enregistrer de fortes inscriptions aux trimestres d'automne, d'hiver et de printemps-été.



Faits saillants en recherche

Au cours de l'exercice 2021-2022, le corps professoral et les étudiants des cycles supérieurs de la Laurentienne ont continué de faire progresser la recherche avec des subventions de recherche pluriannuelles et de nouvelles bourses. Les centres de recherche de la Laurentienne ont continué d'obtenir des subventions qui appuient les nouvelles découvertes, les innovations et la formation de la prochaine génération de chercheurs. Les chercheurs du Centre de recherche en santé dans les milieux ruraux et du Nord ont obtenu plus de 400 000 \$ pour faire avancer la recherche axée sur le patient. La professeure Diana Coholic, de l'organisme *Evaluating Children's Health Outcomes*, a reçu une subvention pluriannuelle d'un peu moins de 300 000 \$ pour étudier la mise en œuvre d'un programme d'intervention en pleine conscience basé sur les arts dans les écoles primaires et secondaires. Des chercheurs de l'Institut de recherche autochtone Maamwizing ont obtenu un financement pluriannuel de plus de 450 000 \$, notamment la professeure Elizabeth Carlson-Manathara pour le projet cinématographique *Stories of Decolonization*, et la professeure Joey-Lynn Wabie et ses collègues, en partenariat avec des communautés autochtones, pour Maamwizing, un centre de recherche dirigé par la communauté autochtone. Les centres de recherche de la Laurentienne ont également mené des études contribuant à la lutte contre la COVID-19, notamment le Centre de recherche sur la santé et la sécurité au travail, sous la direction de la professeure Sandra Dorman qui a déployé son laboratoire de recherche mobile dans le cadre de l'étude *Address Vaccine Hesitancy in Northern Ontario Workplaces*.

Des chercheurs de la Laurentienne ont également reçu des fonds pour faire avancer d'importants dossiers dans le domaine de la santé et des sciences sociales, notamment le professeur Frantz Siméon, qui a reçu plus de 95 000 \$ pour son étude *Soutien aux proches aidants francophones en situation minoritaire dans le contexte rural nordique : la contribution de la dynamique communautaire partenariale du nord de l'Ontario au vieillissement à domicile*; la professeure Sara Torres, qui a reçu plus de 30 000 \$ pour diriger *Knowledge Mobilization Focusing on Protective Factors for Children's Welfare : The Case of Urban Indigenous, African Nova Scotian, and Immigrant and Refugee Communities*; Shannon Bassett, qui a reçu 60 000 \$ pour son étude *Reducing Risk, Raising Resilience : Recovering the Public Spaces of Shahjahanabad through Participatory Conservation and Ecological Urbanism*. De plus, la professeure Lynn Gouliquer a continué l'étude *Stigmatised Identity : Giving voice to easterly Canadian*

Métis, avec un financement pluriannuel totalisant plus de 350 000 \$.

Le financement de la recherche a également soutenu les avancées en sciences de la Terre, en génie et en durabilité. Terre des métaux, financé par le Fonds d'excellence en recherche Apogée Canada, est entré dans sa sixième année, et a reçu plus de sept millions de dollars en nouvelles subventions pour l'exercice 2021-2022. Les principales études qui ont avancé au cours de l'année comprennent la cartographie géoscientifique, l'analyse isotopique et la géochronologie de zones et de lithologies hautement prioritaires, ainsi qu'une étude importante sur l'analyse de données géoscientifiques multivariantes. Au cours de l'exercice, Terre des métaux a formé 25 boursiers postdoctoraux, 20 doctorants et 12 étudiants en maîtrise rattachés à six universités canadiennes. La recherche en sciences de la Terre a également progressé à la Laurentienne grâce à une subvention de 150 000 \$ accordée au professeur Stéphane Perrouy pour étudier la croissance crustale précambrienne dans le Bouclier canadien, soit un milliard d'années d'évolution tectono-magmatique dans la sous-province de Winnipeg River. De plus, le professeur Redhouane Henda a reçu une subvention pluriannuelle de 140 000 \$ pour son étude *Thin Films for Sustainable Energy and Energy-Intensive Technologies*, le professeur Amirmohsen Golmohammadi a obtenu une subvention pour étudier le rôle du gouvernement dans la création d'alliances vertes fructueuses, et le professeur Steven Beites a poursuivi son étude *Human-Robot Interaction and Collaboration as a Catalyst for Creative Economy, Community Outreach and Emerging Design-Built Solutions in Ontario's North* avec une subvention pluriannuelle totalisant plus de 250 000 \$.

La Laurentienne a également reçu des fonds pour soutenir la formation d'étudiants de premier cycle et de cycles supérieurs qui jouent un rôle essentiel dans l'avancement de la découverte, de la recherche et des activités de créativité à la Laurentienne. Par exemple, plus de 20 étudiants au premier cycle ont reçu des bourses de recherche et sept étudiants des cycles supérieurs ont effectué des stages de recherche appliquée avec des fonds de MITACS et de partenaires industriels.

Comme l'illustrent les quelques exemples présentés dans ce rapport, le corps professoral, le personnel et la population étudiante de la Laurentienne, de concert avec des partenaires industriels et communautaires, continuent de mener des recherches sur d'importantes questions régionales, nationales et internationales.



Tendances des inscriptions

En 2021-2022, la Laurentienne avait 106 programmes du premier cycle et des cycles supérieurs, dont 33 en français. Ce rapport, fondé sur les données institutionnelles internes, donne un aperçu ainsi que diverses ventilations des inscriptions pour l'année universitaire 2021-2022.

Bien que les inscriptions à l'automne 2020 aient augmenté dans l'ensemble, renversant ainsi les tendances des quatre années précédentes où elles avaient baissé ou stagné, et revenant à des niveaux plus proches de ceux de l'automne 2016, cette tendance ne s'est pas poursuivie en 2021-2022 et devrait baisser encore en 2022-2023.

À l'automne 2021, en raison de l'incertitude causée par la pandémie de COVID-19 et la restructuration en vertu de la LACC, la Laurentienne a enregistré une réduction de 14 % du nombre d'inscriptions. Elle avait un total de 8 056 étudiants individuels, ou 5 995 étudiants équivalents plein temps (ETP). Le nombre de nouveaux étudiants a baissé, mais cela avait été planifié et reflété dans les prévisions financières. Les tableaux 1a et 1b comparent les inscriptions à l'automne pendant trois ans, tant les inscriptions individuelles que les ETP.

Tableau 1a : Nombres officiels d'inscriptions à l'automne par niveau universitaire A2019-A2021

Groupe académique	Niveau académique	Statut sur le plan d'immigration	Dénombrement					
			A2019		A2020		A2021	
Premier cycle	Premier cycle	Canadien	7 567	0 %	7 823	3 %	6 693	-14 %
		Étranger	383	16 %	402	5 %	368	-8 %
		Total	7 950	1 %	8 225	3 %	7 061	-14 %
	Total		7 950	1 %	8 225	3 %	7 061	-14 %
Cycles supérieures	Maîtrise	Canadien	699	3 %	752	8 %	672	-11 %
		Étranger	111	88 %	144	30 %	146	1 %
		Total	810	10 %	896	11 %	818	-9 %
	Doctorat	Canadien	135	4 %	151	12 %	128	-15 %
		Étranger	53	20 %	51	-4 %	49	-4 %
		Total	188	8 %	202	7 %	177	-12 %
	Total		998	10 %	1 098	10 %	995	-9 %
Total général			8 948	1 %	9 323	4 %	8 056	-14 %

Tableau 1b : Inscriptions officielles ETP à l'automne par niveau universitaire A2019-A2021

Groupe académique	Niveau académique	Statut sur le plan d'immigration	ETP d'automne					
			A2019		A2020		A2021	
Premier cycle	Premier cycle	Canadien	5 769,6	-1 %	5 929,9	3 %	4 958,6	-16 %
		Étranger	313	17 %	329,9	5 %	289,6	-12 %
		Total	6 082,7	0 %	6 259,8	3 %	5 248,2	-16 %
	Total		6 082,7	0 %	6 259,8	3 %	5 248,2	-16 %
Cycles supérieures	Maîtrise	Canadien	489,7	3 %	530,8	8 %	464,1	-13 %
		Étranger	108,2	83 %	141,9	31 %	143,9	1 %
		Total	597,9	12 %	672,7	13 %	608	-10 %
	Doctorat	Canadien	100,7	4 %	107,6	7 %	90,2	-16 %
		Étranger	52,3	21 %	49,6	-5 %	49	-1 %
		Total	153	10 %	157,2	3 %	139,2	-11 %
	Total		750,9	12 %	829,9	11 %	747,2	-10 %
Total général			6 833,6	1 %	7 089,7	4 %	5 995,4	-15 %

Dans l'ensemble, la Laurentienne a dépassé d'environ 3 % ses cibles de 5 803 ETP pour arriver à un total de 5 995 ETP. Les inscriptions d'étudiants canadiens ont diminué de 16 % d'une année à l'autre, alors que celles des étudiants étrangers ont été moins touchées et affichent une baisse de 7 %.

Les nouvelles inscriptions au premier cycle pour l'automne 2021 ont diminué d'une année à l'autre, de 609 ETP ou 33 %. Cette baisse est en partie due à la procédure en vertu de la LACC et à son influence sur la réputation de la Laurentienne à cette époque. Les inscriptions d'étudiants canadiens au premier cycle ont baissé de 16 % d'une année à l'autre (32 % de moins de nouveaux étudiants et 10 % de moins d'étudiants qui reprennent leurs études).

Les inscriptions d'étudiants étrangers au premier cycle ont baissé de 12 % (39 % de moins de nouveaux étudiants et 1 % de moins d'étudiants qui reprennent leurs études). Cette baisse moins importante est due principalement à la grande augmentation d'étudiants étrangers en 2020-2021 qui sont revenus en 2021-2022.

Les inscriptions aux programmes de premier cycle complètement en ligne ont moins baissé, particulièrement aux programmes suivis par les étudiants canadiens qui ont enregistré une baisse de seulement 2 % par rapport à 19 % pour les

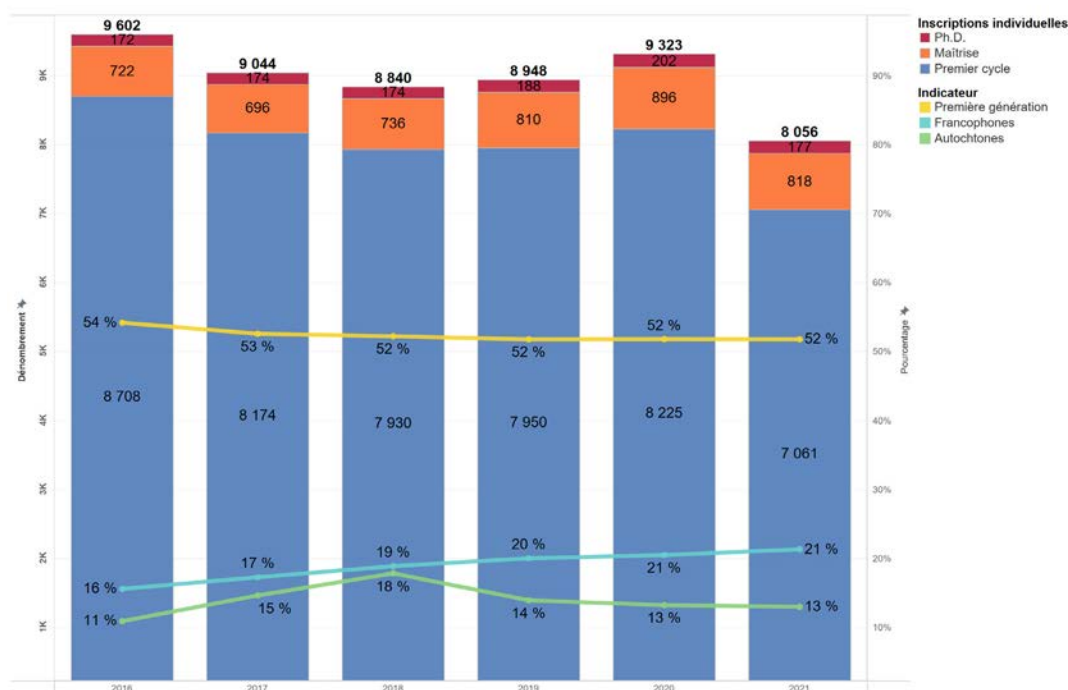
programmes de premier cycle offerts sur le campus. Les inscriptions aux programmes de premier cycle en ligne, comme le programme de service social pour les autochtones, la gérontologie et la psychologie, continuent d'augmenter.

Pour les études supérieures, la Laurentienne a enregistré une réduction de 10 % par rapport à l'année précédente, mais a dépassé sa cible de 731 ETP d'environ 2 %. Cette hausse est due à la forte demande étrangère pour les programmes de maîtrise fondés sur des cours, comme informatique, génie et MBA. Sur le front international, elle a enregistré une baisse de 12 % où la COVID-19 a probablement eu une influence.

Malgré l'importante réduction des inscriptions, les proportions d'étudiants de première génération, autochtones et francophones sont restées stables. Notre proportion d'étudiants de première génération à l'automne 2021 était de 52 %, celle des francophones était de 21 % et celle des étudiants qui se définissent comme autochtones de 13 %, et est demeurée la même que l'année précédente, peu importe les programmes supprimés et les importantes baisses des inscriptions en 2021-2022. La figure 2 ci-dessous indique le nombre et les proportions pour chaque trimestre d'automne de 2016 à 2021.

Figure 2 : Nombre d'inscriptions avec les proportions – Totaux à l'automne de 2016 à 2021

Inscriptions individuelles au premier cycle et aux cycles supérieurs - Totaux à l'automne de 2016 à 2021



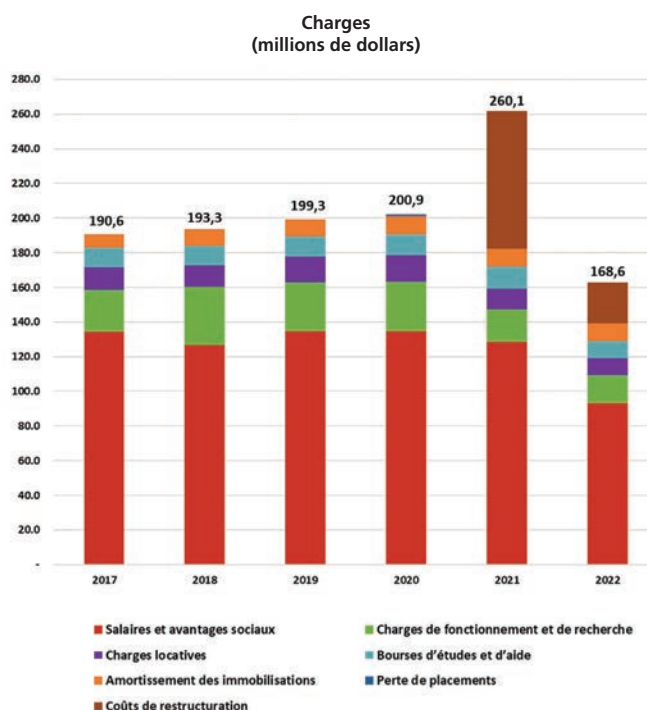
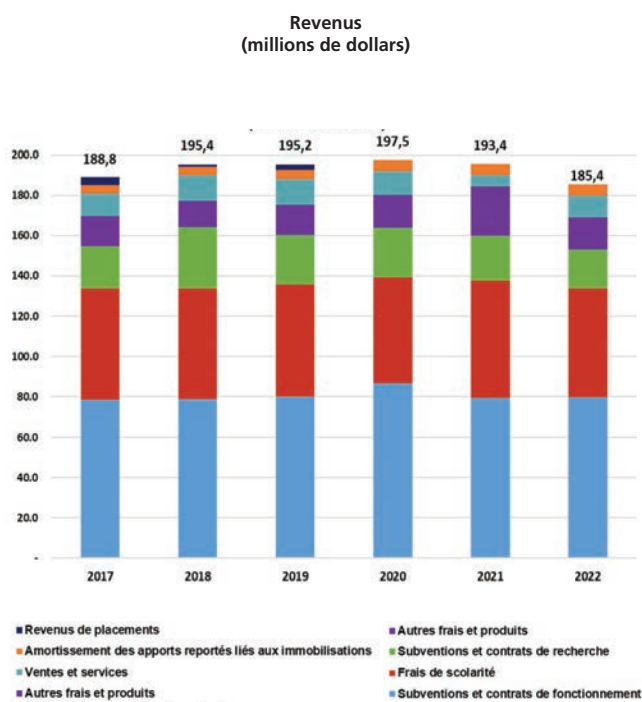


Examen financier

> État consolidé des résultats

Comme les états financiers consolidés le montrent, la Laurentienne a généré un excédent de revenus sur les charges de 16,8 millions de dollars en 2021-2022. Ce résultat inclut les dépenses liées à la restructuration qui sont de 27,8 millions de dollars. Les revenus consolidés de 185,4 millions de dollars ont diminué de 8 millions de dollars (4,1 %) par rapport à l'année

dernière, alors que les dépenses consolidées de 168,6 millions de dollars ont diminué de 91,5 millions de dollars (35,2 %). Sans compter les coûts de restructuration, la Laurentienne a eu un excédent des revenus sur les charges de 44,5 millions de dollars, par rapport à 12,2 millions de dollars en 2020-2021.



> Gains redressés

Dans le cadre du plan de restructuration et de la procédure en vertu de la LACC, les coûts de restructuration de 27,8 millions de dollars ont été comptabilisés en 2021-2022 (78,9 millions de dollars en 2020-2021). En tenant compte de l'incidence des coûts

de la restructuration en vertu de la LACC, la Laurentienne a réalisé un excédent des revenus sur les charges de 44,5 millions de dollars (12,2 millions de dollars en 2020-2021).

Gains redressés de 2021-2022 (excluant les coûts de restructuration)

(millions de dollars)

Excédent des revenus par rapport aux charges	16,8 \$
Coûts de restructuration et de règlement	6,0 \$
Frais juridiques, frais du contrôleur, frais de consultation, charges d'intérêts et charges financières	22,0 \$
Autres	(0,3) \$

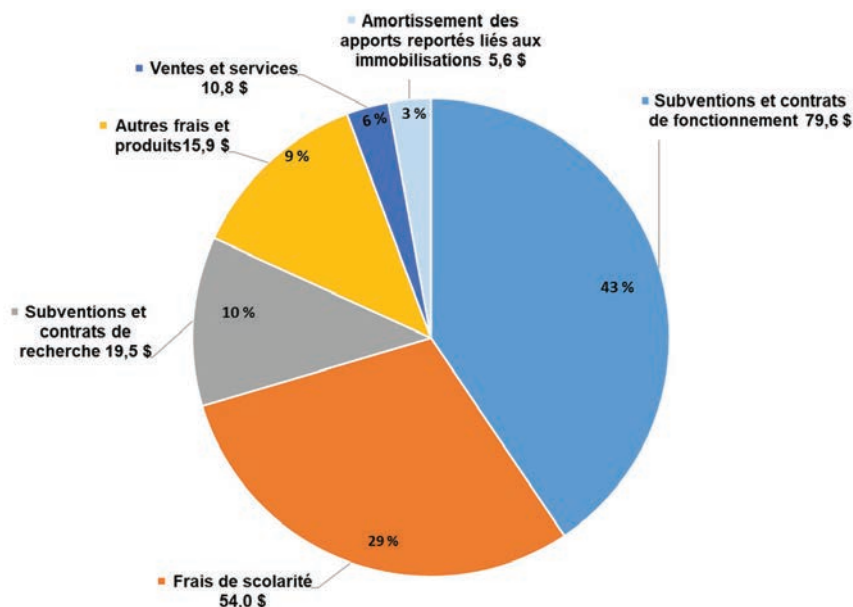
Revenus redressés par rapport aux charges

44,5 \$



Revenus

Revenus consolidés de 2021-2022 (millions de dollars)



Les revenus totaux de 185,4 millions de dollars en 2021-2022 sont inférieurs de 8 millions de dollars à ceux de l'année précédente, le principal facteur étant une réduction de 7,3 % (4,3 millions de dollars) des revenus des frais de scolarité, en raison de l'incertitude créée par la procédure en vertu de la LACC. Les frais de scolarité des étudiants canadiens sont restés gelés en 2021-2022, et ceux des étudiants étrangers au premier cycle ont augmenté de 5 % pour des programmes comme l'informatique, le génie et l'administration des affaires. Les autres frais et produits ont diminué de 6,3 millions de dollars, en raison du nombre réduit d'étudiants et de la réduction des bourses d'études et d'aide, et ont été partiellement compensés par une augmentation des revenus des ventes et des services de 5,1 millions de dollars. L'augmentation de l'occupation des résidences et des services connexes, à la suite des restrictions liées à la pandémie de l'année précédente, a eu une incidence positive sur les revenus auxiliaires.

> Subventions et contrats de fonctionnement

À 79,6 millions de dollars en 2020-2021, les subventions et les contrats de fonctionnement représentent 42,9 % des revenus totaux de la Laurentienne, une baisse de 0,3 million de dollars par rapport à l'exercice précédent. De ce montant, 54 millions de dollars proviennent des subventions de fonctionnement de base et de rendement, 8,3 millions de dollars de la subvention de bilinguisme, 6,2 millions de dollars du Fonds pour l'adaptation des établissements du Nord et le reste de diverses subventions à des fins spéciales.

Avec l'EMS3, la province de l'Ontario a annoncé une série de mesures d'évaluation du rendement des établissements ainsi que le mécanisme d'évaluation de ce rendement et les conséquences sur la subvention de rendement. À partir de 2020-2021, 25 % du financement provincial devait être lié à des mesures de rendement, puis 35 % en 2021-2022, et 60 % d'ici à l'année universitaire 2024-2025. En raison de la pandémie de COVID-19, le MCU a annoncé qu'il retardera de deux ans l'allocation de la subvention fondée sur le rendement (2020-2021 et 2021-2022), en découplant le financement, mais en ne changeant aucun autre aspect du modèle d'EMS3.

La Laurentienne a terminé son évaluation du rendement de la deuxième année de l'EMS qui couvre l'exercice 2021-2022. Bien que le financement ait été découplé, elle aurait obtenu la totalité de ses allocations de rendement. Pour la deuxième année de l'EMS (2021-2022), l'allocation théorique de la subvention basée sur le rendement était de 21,6 millions de dollars, et trois autres mesures ont été ajoutées, ce qui a porté leur total à neuf. La dernière mesure ainsi que les deux mesures de rapport sur le corps professoral (non liées au financement) devraient être activées pour la troisième année de l'EMS (2022-2023). Bien que la Laurentienne n'ait pas été touchée par le financement de base fondé sur le rendement en 2021-2022, il est peu probable qu'elle atteigne la mesure du rendement établie dans l'EMS3 et le financement du corridor des inscriptions, du moins à moyen terme. Cependant, l'engagement du MCU à protéger le corridor des inscriptions et le rendement à la Laurentienne aidera à réduire ce risque, mais l'incidence économique est inconnue pour le moment.

> Frais de scolarité

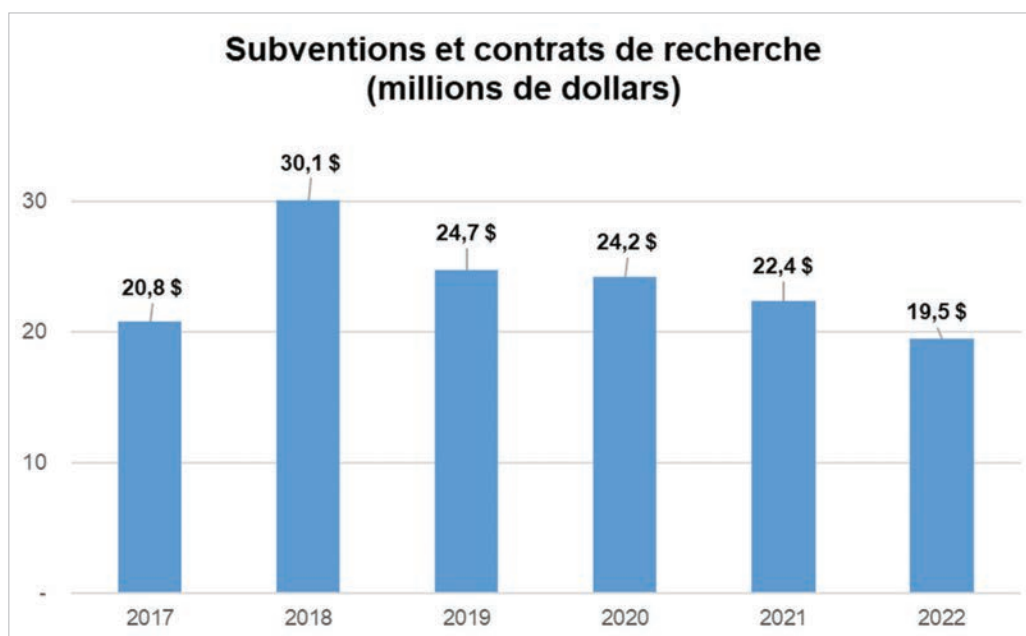
Les revenus des frais de scolarité et des frais ont baissé, passant de 58,3 millions de dollars en 2020-2021 à 54 millions de dollars en 2021-2022. Cette baisse est principalement due à la baisse des inscriptions car les frais de scolarité des étudiants canadiens ont été gelés en 2021-2022 ainsi qu'en 2020-21, après une réduction générale de 10 % en 2019-2020. Les revenus de frais de scolarité des étudiants étrangers se sont chiffrés à 13,1 millions de dollars, soit une baisse de 3,7 % par rapport à l'année précédente. Les étudiants étrangers paient des frais de scolarité plus élevés que les étudiants canadiens pour compenser l'absence de subventions de fonctionnement.

En 2021-2022, les inscriptions à l'automne ont diminué de 14 % (dénombrement) en raison de la combinaison de la procédure en vertu de la LACC, de l'effet sur la réputation et des facteurs démographiques courants. Les inscriptions d'étudiants canadiens ont diminué de 14 % et les inscriptions d'étudiants étrangers de 7 %. Le nombre d'étudiants arrivant à l'automne était inférieur de 33 % à celui de 2020-2021. Le nombre total d'étudiants des cycles supérieurs a baissé de 10 %, et celui des étudiants de premier cycle de 14 %.

> Subventions et contrats de recherche

Les subventions et les contrats de recherche consolidés comptabilisés au cours de l'exercice se sont élevés à 19,5 millions de dollars, soit une diminution de 2,9 millions de dollars (13 %) par rapport à l'exercice précédent. Les revenus de recherche comprennent les dépenses de recherche des filiales et des coentreprises de la Laurentienne, à savoir : la Mining Innovation Rehabilitation and Applied Research Corporation (MIRARCO), qui est une entité entièrement contrôlée, et le Laboratoire de l'Observatoire de neutrinos de Sudbury (SNOLAB), où la Laurentienne reconnaît sa part proportionnelle (20 %) des revenus et des dépenses.

Les subventions de recherche sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle les dépenses sont engagées. Les fonds de recherche non dépensés sont comptabilisés comme des apports reportés et se chiffraient à 22,6 millions de dollars au 30 avril 2022. La Laurentienne continue d'évaluer le financement des programmes et activités auxquels se rapportent les apports reportés et ces montants peuvent par conséquent changer à l'avenir. Une partie du solde des apports reportés pourrait faire partie d'un plan de compromis et d'arrangements, mais étant donné l'incertitude de la procédure en vertu de la LACC, il est impossible de déterminer raisonnablement le solde total.



> Ventes et services

Les ventes et services sont principalement des activités auxiliaires qui devraient générer suffisamment de revenus pour couvrir les coûts totaux, y compris les investissements requis dans les immobilisations. Traditionnellement, la Laurentienne compte sur ces revenus annuels pour soutenir ses activités d'enseignement et de recherche. Ils se chiffrent habituellement entre 2 et 3 millions de dollars par an.

En 2021-2022, les revenus des ventes et services ont été de 10,8 millions de dollars par rapport à 5,6 millions de dollars en 2020-2021. Cette hausse peut être attribuée principalement à la perturbation des activités sur le campus l'année précédente, car les services auxiliaires sont généralement offerts en personne. Les services de logement, d'événements et de stationnement sont responsables de 85,5 % de la hausse des revenus, avec

un taux d'occupation des résidences de 40 % en 2020-2021 (capacité limitée en raison de la pandémie de COVID-19) par rapport à 68 % en 2021-2022 (partiellement touchés également par la pandémie de COVID-19). Par comparaison, le taux habituel d'occupation dépassait les 96 % dans les cinq années précédentes.

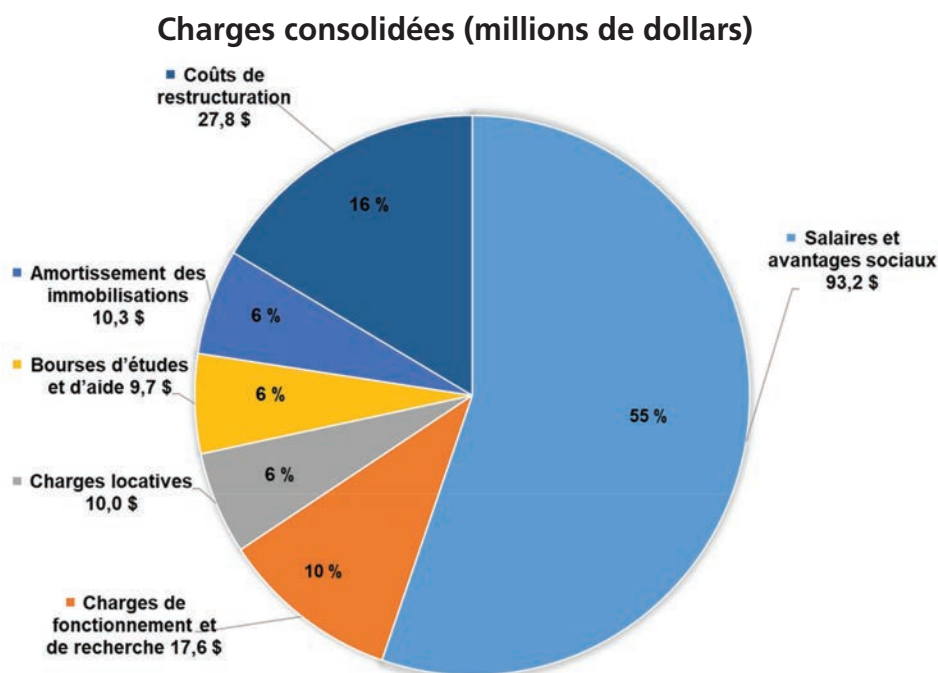
En 2021-2022, les dépenses auxiliaires ont totalisé 5 millions de dollars, soit une réduction de 0,7 million de dollars par rapport à l'année précédente. La réduction est due principalement au fait de ne pas avoir à payer d'intérêt sur les prêts liés aux résidences, car ils ont été suspendus dans le cadre de la procédure liée à la LACC. Dans l'ensemble, les opérations auxiliaires ont généré un excédent de 5,8 millions de dollars en 2021-2022.

> Autres frais et produits

Les autres frais et produits représentent les frais d'administration, les contributions affectées aux bourses d'études et d'aide, les frais obligatoires, les étudiants commandités et d'autres éléments. Les autres frais et produits se sont élevés à 15,9 millions de dollars en 2021-2022, une baisse de 6,3 millions de dollars par rapport à l'année précédente, causée principalement par la réduction de 4,1 millions de dollars des bourses d'études et d'aide. En 2021, la Laurentienne a

comptabilisé pour les bourses d'études un montant supérieur qui provenait des apports reportés. La réduction des inscriptions a aussi entraîné l'apport de moins de frais d'administration et auxiliaires. Les autres frais et produits étaient aussi supérieurs l'année précédente en raison du remboursement unique de la TVH, des frais d'administration versés par les établissements fédérés et des bourses d'études plus élevées.





Les dépenses de la Laurentienne ont totalisé 168,6 millions de dollars en 2021-2022, ce qui comprend les coûts de restructuration de 27,8 millions de dollars. En excluant les coûts de restructuration, les dépenses ont été de 140,8 millions de dollars, soit 40,4 millions de dollars de moins que l'année dernière, principalement à cause des réductions des coûts découlant de la restructuration aux termes de la LACC et du nombre accru de postes vacants.

> Salaires et avantages sociaux

Les salaires et les avantages sociaux représentent la plus grande catégorie de dépenses de la Laurentienne. À 93,2 millions de dollars en 2021-2022, les salaires et avantages sociaux sont inférieurs de 35,2 millions de dollars par rapport à l'année précédente en raison des ententes conclues avec les partenaires syndicaux de la Laurentienne et des postes vacants non comblés.

Durant la procédure en vertu de la LACC, la Laurentienne a négocié des ententes avec ses groupes syndicaux qui incluaient des modifications au régime de retraite des employés au 1^{er} juillet 2021 et l'élimination du Régime de prestations de maladie pour les personnes retraitées et du régime de retraite complémentaire au 30 avril 2021. Les modifications du régime de retraite des employés incluent entre autres :

l'accumulation des prestations selon une formule fondée sur le salaire moyen de carrière plutôt que sur le salaire moyen le plus élevé, l'élimination de l'indexation garantie après la retraite, la modification des prestations de retraite anticipée non réduites et l'élimination de la possibilité de cumuler une pension et un salaire. La nouvelle évaluation actuarielle au 1^{er} juillet 2021 a montré une amélioration considérable de l'état du financement du régime de retraite de la Laurentienne, tant sur le plan de la continuité que de la solvabilité. Ces changements élimineront l'obligation pour la Laurentienne d'effectuer des paiements spéciaux au régime de retraite jusqu'à la prochaine évaluation actuarielle obligatoire au 1^{er} juillet 2024.

> Fonctionnement et de recherche

Les dépenses de fonctionnement et de recherche de 17,6 millions de dollars en 2021-2022 sont semblables à celles de l'année précédente. Une partie des dépenses de fonctionnement et de recherche pour 2021-2022 comprenait 1,4 million de dollars versés à Ernst &

Young LLP (EY) pour aider la Laurentienne dans diverses questions comptables, et des coûts supplémentaires de 0,8 million de dollars pour la vérification liée à la procédure en vertu de la LACC effectuée par KPMG LLP.

> Autres dépenses

Les charges locatives de 10 millions de dollars ont été inférieures de 2 millions de dollars à ceux de l'année précédente. Cet écart favorable résulte principalement de l'élimination des paiements d'intérêts sur la dette à long terme suspendus au début de la procédure en vertu de la LACC. Les bourses d'études

de 9,7 millions de dollars ont été inférieures de 2,9 millions de dollars à celles de l'année précédente, car il n'y a pas eu de versements de dotations en 2021-2022. L'amortissement des immobilisations de 10,3 millions de dollars était comparable à celui de l'année précédente.

> Coûts de restructuration

La Laurentienne a comptabilisé 27,8 millions de dollars de frais de restructuration uniques liés à la procédure en vertu de la LACC en 2021-2022, dont 22 millions de dollars de frais juridiques, de frais de surveillance, de frais de consultation et de frais d'intérêt et de financement, et 5,3 millions de dollars liés à la résiliation des ententes avec les anciennes universités fédérées. Les coûts de restructuration de l'année

précédente étaient de 78,9 millions de dollars et comprenaient la résiliation des swaps de taux d'intérêt de 24,7 millions de dollars, les redressements de la main-d'œuvre et les coûts de licenciement de 44,7 millions de dollars. Ces coûts découlant de la cessation des swaps de taux d'intérêt et les coûts de licenciement sont assujettis au Plan.





Investissements dans les immobilisations

En raison des difficultés financières de la Laurentienne, les dépenses en immobilisations ont été considérablement limitées en 2021-2022. Au cours de cette année, 0,4 million de dollars (1,4 million de dollars en 2020-2021) ont été investis dans des travaux d'immobilisations, principalement pour régler l'entretien différé. Ces travaux comprenaient le

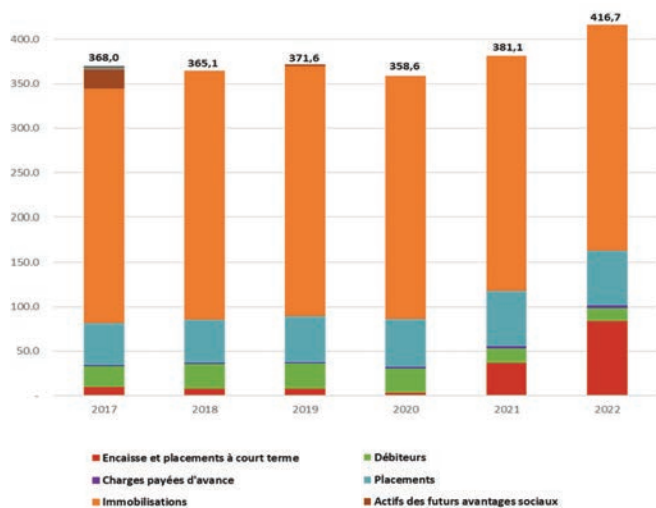
remplacement et l'entretien d'équipements essentiels, et ont été financés par des subventions du Programme de renouvellement des installations du MCU. La Laurentienne continue de gérer un arriéré considérable d'entretien différé, estimé précédemment à 135 millions de dollars et concentre ses ressources limitées sur l'entretien le plus urgent.



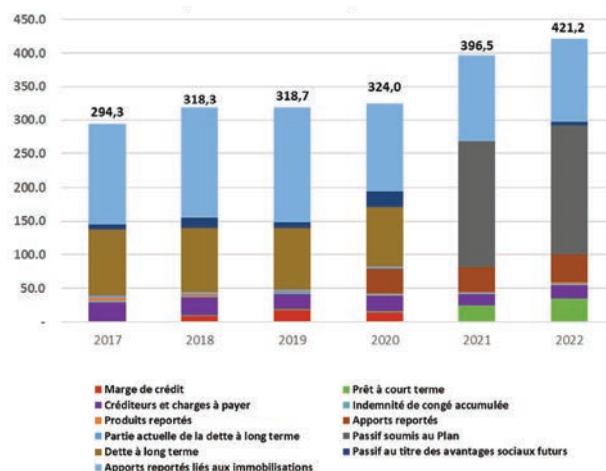


État consolidé de la situation financière

Actif (millions de dollars)



Passif et apports reportés (millions de dollars)



> Actif

La Laurentienne a terminé l'année avec des encaisses et placements à court terme de 84 millions de dollars, comparativement à 37 millions de dollars l'année précédente. La hausse est due à un influx de liquidités de 32,5 millions de dollars provenant des activités de fonctionnement et aux 14,6 millions de dollars de financement qui incluait l'augmentation de 10 millions de dollars du prêt de débiteur-exploitant.

Les comptes débiteurs de 14,6 millions de dollars sont inférieurs de 1,1 million de dollars à ceux de 2020-2021, principalement en raison d'un remboursement unique de TVH en 2020-2021.

Les placements s'élevant à 61,9 millions de dollars étaient inférieurs de 0,3 million de dollars à ceux de l'année précédente en raison des rendements défavorables du marché. Les placements de la Laurentienne représentent des fonds de dotation reçus de donateurs, dont les revenus sont utilisés conformément aux diverses fins établies par ceux-ci.

Les immobilisations totalisent 253,4 millions de dollars en 2021-2022, par rapport à 263,4 millions de dollars en 2020-2021. La réduction des immobilisations résulte d'un amortissement de 10,3 millions de dollars, compensé par des acquisitions d'immobilisations de 0,4 million de dollars.

> Passif

Le passif de la Laurentienne est passé de 396,5 millions de dollars en 2020-2021 à 421,2 millions de dollars en 2021-2022 et inclut une hausse de 10 millions de dollars d'une année à l'autre provenant du prêt de débiteur-exploitant. Le montant maximum du prêt de débiteur-exploitant est passé à 35 millions de dollars le 19 mai 2021. Le 28 janvier 2022, la province de l'Ontario, par l'entremise du MCU, a accordé un prêt de débiteur-exploitant de 35 millions de dollars pour remplacer le prêt précédent, avec une date d'échéance fixée au 30 septembre 2022 qui a par la suite été reportée au 30 novembre 2022.

Les créiteurs et charges à payer accumulés, qui s'élèvent à 19,6 millions de dollars, ont augmenté de

3 millions de dollars, principalement en raison de la date de réception des factures de services juridiques et de consultation liées à la procédure en vertu de la LACC. Les apports reportés, qui représentent des apports externes affectés à la recherche et à d'autres dépenses, ont augmenté de 4,2 millions de dollars. L'augmentation est également liée à la date de réception des fonds et des dépenses de projets. Le passif soumis au Plan a augmenté de 5,4 millions de dollars en raison de l'examen continu des réclamations dans le processus de réclamation. Les passifs au titre des avantages sociaux futurs ont augmenté de 5,3 millions de dollars et proviennent des changements dans l'évaluation des obligations du régime de retraite.

Les apports reportés comprennent ce qui suit :

(milliers de dollars)	2022	2021
Subventions de recherche	22 588 \$	18 590 \$
Autres subventions et contrat	14 676	14 660
Bourses d'études	3 343	3 114
Solde à la clôture de l'exercice	40 607 \$	36 364 \$

En raison de la procédure en vertu de la LACC, la Laurentienne continue d'évaluer le financement des programmes et des activités que ces apports reportés visent, ce qui fait que ces montants peuvent changer à l'avenir.



> Passif soumis au Plan

En 2020-2021, la Laurentienne a reclassé 186,8 millions de dollars de passif et certains montants de réclamations qui répondaient aux critères de comptabilisation en tant que passif soumis au Plan. En 2021-2022, ce montant a été augmenté à 192,2 millions de dollars pour refléter de nouveaux

renseignements et calculs reçus. Ce passif est principalement constitué des montants dus aux créanciers (y compris les prêteurs), des montants dus aux employés licenciés comme les indemnités de licenciement, les indemnités de départ et les avantages sociaux.

Au 30 avril 2022, dans le cadre de la procédure en vertu de la LACC, la Laurentienne a recensé le passif non garanti suivant assujetti au Plan :

(milliers de dollars)	Réévaluation des avantages sociaux futurs	Coûts de restructuration	Reclassement à partir du passif existant	Total
Créditeurs et charges à payer	—	6 076 \$	10 891 \$	16 967 \$
Passifs au titre des avantages sociaux futurs	14 014 \$	704	233	14 951
Coûts de compression du personnel et frais de cessation d'emploi	—	44 682	—	44 682
Emprunt à court terme	—	—	1 324	1 324
Dette à long terme	—	—	89 927	89 927
Obligation relative à la résiliation des swaps de taux d'intérêt	—	24 368	—	24 368
	14 014 \$	75 830 \$	102 375 \$	192 219 \$

> Passifs au titre des avantages sociaux futurs

Le régime de retraite des employés (le **Régime de retraite**) a été réévalué au moyen d'une évaluation actuarielle qui a révélé un excédent de 9,5 millions de dollars en 2020-2021. La Laurentienne a enregistré une allocation de 9,5 millions de dollars pris sur cet excédent pour le rétablissement des prestations, ce qui fait qu'aucun actif n'est enregistré dans les états financiers de 2020-2021 du Régime de retraite. Par la suite, l'évaluation du Régime de retraite de 2021-2022 a reflété un passif de 5,3 millions de dollars.

Durant la procédure en vertu de la LACC, le Régime de prestations de maladie pour les personnes retraitées

(RPMR) et le Régime de retraite complémentaire (RRC) ont été résiliés le 30 avril 2021, et tous les paiements connexes ont été suspendus conformément à la procédure en vertu de la LACC. Cette résiliation a été considérée comme une compression du régime parce que le RPMR et le RRC seront réglés ultérieurement lorsque les obligations auront fait l'objet d'un compromis et d'une quittance conformément à la mise en œuvre du Plan. Les obligations de 10,8 millions de dollars au 30 avril 2022 pour le RPMR et de 3,2 millions de dollars pour le RRC sont incluses dans le passif soumis au Plan.



Actif net

La Laurentienne avait un déficit de l'actif net de 4,4 millions de dollars à la fin de l'exercice 2021-2022, soit une amélioration de 10,9 millions de dollars par rapport à celui de 15,3 millions de dollars l'exercice précédent. Les principaux facteurs sont l'excédent des

revenus sur les dépenses de 16,8 millions de dollars, partiellement compensé par la réévaluation des futurs avantages sociaux des employés de 5,3 millions de dollars.





Conclusion

L'année 2021-2022 a été une année de transition pour la Laurentienne, qui a navigué dans les complexités du processus lié à la LACC tout en faisant face aux perturbations découlant de la COVID-19. Les inscriptions ont beaucoup baissé au cours de l'année, mais elles ont été supérieures aux prévisions et ont fourni une base durable à partir de laquelle la Laurentienne pourra reprendre sa croissance après la procédure en vertu de la LACC.

Après la fin de l'exercice, la Laurentienne a remis le Plan à la Cour le 21 juillet 2022, et une réunion des créanciers a eu lieu le 14 septembre 2022 pour examiner le Plan et voter. Le 14 septembre 2022, la majorité requise des créanciers visés qui étaient présents en personne ou par procuration et ayant le droit de voter ont voté en faveur du Plan. La Cour a rendu l'ordonnance d'homologation le 5 octobre pour approuver le Plan.

Le soutien de la province de l'Ontario tout au long du processus lié à la LACC a été essentiel pour l'adoption du Plan, y compris son engagement à acheter des biens immobiliers appartenant à la Laurentienne pour un prix global de 53,5 millions de dollars dans les trois ans suivant la date de mise en œuvre du Plan.

Comme le montre l'état consolidé des résultats, l'excédent des revenus sur les dépenses s'est élevé à 16,8 millions de dollars en 2021-2022. En excluant les

coûts de restructuration, les résultats montrent un excédent des revenus sur les dépenses redressé de 44,5 millions de dollars, ce qui inclut l'effet de la restructuration menée au printemps 2021. Les économies découlant de la restructuration donneront à la Laurentienne la marge financière nécessaire pour investir dans des programmes et services afin d'offrir un enseignement postsecondaire de haute qualité à la population étudiante du nord de l'Ontario et d'ailleurs.

La Laurentienne s'attend à ce que ses revenus continuent de souffrir au cours des prochaines années en raison de la baisse des inscriptions durant la procédure en vertu de la LACC, mais elle croit que les économies réalisées découlant de la restructuration compenseront l'incidence prévue sur les revenus et apporteront les ressources pour la transformation. Bien qu'elle ait fait des progrès considérables depuis le début de la procédure en vertu de la LACC, il reste encore beaucoup de travail à faire, comme l'indique le Plan, à savoir entreprendre un important programme de transformation et élaborer un plan stratégique complet.

En avril 2022, à la suite d'une demande de propositions lancée en avril 2022, le cabinet BDO a été choisi comme vérificateur de l'Université Laurentienne pour les exercices se terminant le 30 avril 2022 jusqu'au 30 avril 2026 (cinq ans).





États financiers consolidés

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Exercice terminé le 30 avril 2022



Université **Laurentienne**
Laurentian University

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil des gouverneurs de l'Université Laurentienne de Sudbury

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Université Laurentienne de Sudbury (l'« Université »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 30 avril 2022, et les états consolidés des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'Université au 30 avril 2022 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Université conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autre point

Les états financiers consolidés de l'Université pour l'exercice terminé le 30 avril 2021 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états financiers consolidés une opinion non modifiée en date du 7 mars 2022 et a par la suite modifié cette opinion non modifiée le 22 avril 2022.

Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers consolidés, qui indique que l'Université a obtenu une suspension des procédures en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* le 1^{er} février 2021 et que la suspension des procédures a été prolongée à plusieurs reprises, le plus récemment jusqu'au 30 septembre 2022. Comme indiqué à la Note 2, les événements ou situations, conjugués aux autres questions exposées aux Notes 11 et 24, démontrent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de l'Université à poursuivre son exploitation. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent de ce qui suit :

- Les informations, autres que les états financiers consolidés et le rapport de l'auditeur sur ces états, sont incluses dans le document appelé Rapport financier annuel.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations, autres que les états financiers consolidés et le rapport de l'auditeur sur ces états, incluses dans le document appelé Rapport financier annuel à la date du rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans notre rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Université à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Université ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Université.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés (suite)

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Université;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Université à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Université à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités ou les activités de l'Université et de ses entités contrôlées pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

BDO Canada s.r.l. / S.E.N.C.R.L

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
Oakville (Ontario)
Le 24 octobre 2022

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

État consolidé de la situation financière

Au 30 avril 2022, avec les informations comparatives pour 2021
(en milliers de dollars)

	2022	2021
Actifs		
Actifs à court terme :		
Encaisse et placements à court terme (Note 4)	84 018 \$	36 965 \$
Débiteurs (Note 5)	14 560	15 720
Charges payées d'avance	2 757	2 813
	101 335	55 498
Débiteurs (Note 5)	73	73
Placements (Note 4)	61 892	62 175
Immobilisations (Note 7)	253 432	263 385
	416 732 \$	381 131 \$
Passifs et actif net		
Passifs à court terme :		
Emprunt à court terme (Note 9)	35 000	24 992
Créditeurs et charges à payer (Note 8)	19 592	16 637
Indemnités de vacances accumulées	2 340	2 080
Produits reportés	2 547	1 336
Apports reportés (Note 12)	40 607	36 364
Passifs soumis au plan (Note 11)	192 219	186 820
	292 305	268 229
Passifs à long terme :		
Passifs au titre des avantages sociaux futurs (Note 6)	5 337	—
Apports reportés liés aux immobilisations (Note 12)	123 524	128 268
Total des passifs	421 166 \$	396 497 \$
Actif net (insuffisance) :		
Non affecté	(65 682)	(89 207)
Avantages sociaux futurs	(19 351)	(13 973)
Grevé d'une affectation interne (Note 15)	1 164	3 302
Investissement en immobilisations (Note 14)	18 474	23 030
Dotation (Note 13)	60 961	61 482
	(4 434)	(15 366)
Engagements et éventualités (Note 17)		
Événements postérieurs à la date du bilan (Notes 2, 9, 11, 12, 17 et 24)		
Continuité d'exploitation (Note 2)		
	416 732 \$	381 131 \$

Se reporter aux notes complémentaires aux états financiers consolidés.

Au nom du conseil des gouverneurs :

_____ Membre du conseil

_____ Membre du conseil

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

État consolidé des résultats

Exercice terminé le 30 avril 2022, avec les informations comparatives pour 2021
(en milliers de dollars)

	2022	2021
Produits :		
Subventions et contrats de fonctionnement	79 568 \$	79 304 \$
Frais de scolarité	54 005	58 261
Subventions et contrats de recherche	19 488	22 407
Autres frais et produits (Note 19)	15 932	22 161
Ventes et services	10 768	5 634
Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations (Note 12)	5 621	5 629
	185 382	193 396
Charges :		
Salaires et avantages sociaux	93 266	128 416
Charges de fonctionnement et de recherche	17 563	17 648
Charges locatives	9 975	12 022
Bourses d'études	9 708	12 575
Amortissement des immobilisations	10 321	10 502
Coûts de restructuration (Note 20)	27 759	78 904
	168 592	260 067
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	16 790 \$	(66 671) \$

Se reporter aux notes complémentaires aux états financiers.

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

État consolidé de l'évolution de l'actif net (insuffisance)

Exercice terminé le 30 avril 2022, avec les informations comparatives pour 2021
(en milliers de dollars)

	Non affecté	Avantages sociaux futurs	Grevé d'une affectation interne (Note 15)	Investissement en immobilisations	Dotation	Total
2022						
Actif net (insuffisance), au début de l'exercice	(89 207) \$	(13 973) \$	3 302 \$	23 030 \$	61 482 \$	(15 366) \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges :						
Charges de fonctionnement	49 249	—	—	(4 700)	—	44 549
Coûts de restructuration (Note 20)	(27 759)	—	—	—	—	(27 759)
	21 490	—	—	(4 700)	—	16 790
Transfert pour les dépenses en immobilisations	(144)	—	—	144	—	—
Virements interfonds (Note 15)	2 138	—	(2 138)	—	—	—
Autres transferts (Note 11)	41	(41)	—	—	—	—
Dotation (Note 13)	—	—	—	—	6	6
Diminution nette de la dotation	—	—	—	—	(527)	(527)
Réévaluations des avantages sociaux futurs et des autres éléments (Note 6)	—	(5 337)	—	—	—	(5 337)
Actif net (insuffisance), à la fin de l'exercice	(65 682) \$	(19 351) \$	1 164 \$	18 474 \$	60 961 \$	(4 434) \$
2021						
Actif net (insuffisance), au début de l'exercice	(23 640) \$	(22 557) \$	3 848 \$	22 874 \$	54 299 \$	34 824 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges :						
Charges de fonctionnement	17 820	(714)	—	(4 873)	—	12 233
Coûts de restructuration (Note 20)	(78 200)	(704)	—	—	—	(78 904)
	(60 380)	(1 418)	—	(4 873)	—	(66 671)
Transfert pour les dépenses en immobilisations	(5 243)	—	(50)	5 029	—	—
Autres transferts	(208)	704	(496)	—	—	—
Dotation (Note 13)	—	—	—	—	175	175
Augmentation nette de la dotation	—	—	—	—	7 008	7 008
Réévaluations des avantages sociaux futurs et autres éléments (Note 6)	—	9 298	—	—	—	9 298
Actif net (insuffisance), à la fin de l'exercice	(89 207) \$	(13 973) \$	3 302 \$	23 030 \$	61 482 \$	(15 366) \$

Se reporter aux notes complémentaires aux états financiers.

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice terminé le 30 avril 2022, avec les informations comparatives pour 2021
(en milliers de dollars)

	2022	2021
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement :		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	16 790 \$	(66 671) \$
Élément hors trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	10 321	10 502
Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations	(5 621)	(5 629)
Insuffisance des cotisations de l'employeur par rapport au coût net des avantages sociaux futurs	-	(13 259)
	21 490	(75 057)
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement (Note 18)	5 642	3 688
Variations des passifs soumis au plan (Note 11)	5 399	186 820
	32 531	115 451
Flux de trésorerie liés aux activités de financement :		
Dotation	6	175
Augmentation (diminution) nette de la dotation	(527)	7 008
Augmentation (diminution) des apports reportés, montant net	4 243	(1 059)
Apports reportés liés aux immobilisations reçus	877	4 018
Diminution de la dette à long terme	-	(91 711)
Diminution de la marge de crédit	-	(14 400)
Augmentation de l'emprunt à court terme	10 008	23 625
	14 607	(72 344)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement :		
Acquisitions d'immobilisations	(368)	(1 356)
Augmentation (diminution) nette des placements	283	(8 211)
	(85)	(9 567)
Augmentation nette de l'encaisse et des placements à court terme	47 053	33 540
Encaisse et placements à court terme, au début de l'exercice	36 965	3 425
Encaisse et placements à court terme, à la fin de l'exercice	84 018 \$	36 965 \$

Se reporter aux notes complémentaires aux états financiers.

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés (suite)

Exercice terminé le 30 avril 2022
(en milliers de dollars)

1. Description :

L'Université Laurentienne de Sudbury (l'« Université ») est constituée en personne morale en vertu de la *Loi constitutive de l'Université Laurentienne de Sudbury* sous le régime des lois de l'Ontario. L'Université s'engage à renforcer les fondements de la connaissance dans l'enseignement supérieur et la recherche afin d'offrir une expérience universitaire exceptionnelle en anglais et en français qui s'appuie sur une approche globale à l'égard de l'enseignement des personnes autochtones.

L'Université est un organisme de bienfaisance enregistré et exonéré d'impôt sur le revenu en vertu du paragraphe 149(1) f) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Mode de présentation et continuité d'exploitation :

a) Mode de présentation :

Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (les « NCOSBL »), conformément à la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Les montants dans les états financiers consolidés sont présentés en milliers de dollars canadiens.

b) Procédures en vertu de la LACC :

En raison de problèmes financiers et de fonctionnement que connaît l'Université depuis un certain temps, cette dernière a présenté à la Cour supérieure de justice de l'Ontario (rôle commercial) (la « Cour »), le 1^{er} février 2021, une demande d'une ordonnance initiale en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (la « LACC ») pour obtenir, notamment, une suspension de procédures afin qu'elle puisse procéder à une restructuration sur le plan des finances et du fonctionnement. Le 1^{er} février 2021, la Cour a accordé l'ordonnance initiale (telle que modifiée et mise à jour, l'« ordonnance initiale ») qui, entre autres, nommait Ernst & Young Inc. à titre de contrôleur de l'Université (le « contrôleur ») et a approuvé une suspension de procédures pour une période initiale de 10 jours. Depuis lors, la suspension de procédures a été prolongée plusieurs fois, le plus récemment jusqu'au 30 novembre 2022.

Les procédures en vertu de la LACC prévoient une plateforme supervisée par la Cour pour que l'Université puisse procéder à une restructuration qui lui permettrait d'assurer sa viabilité, autant sur le plan des finances que du fonctionnement. L'Université poursuit ses activités et continue de fournir des services et des programmes d'enseignement.

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés (suite)

Exercice terminé le 30 avril 2022
(en milliers de dollars)

2. Mode de présentation et continuité d'exploitation (suite) :

b) Procédures en vertu de la LACC (suite) :

Le 10 février 2021, la Cour a approuvé le recours à une facilité de financement du débiteur-exploitant (la « facilité de FDE ») de 25 000 \$. Le 19 mai 2021, la facilité de FDE a été augmentée à 35 000 \$ et la date d'échéance a été fixée au 31 janvier 2022. Le 27 janvier 2022, la province de l'Ontario, représentée par le ministère des Collèges et Universités, a refinancé la facilité de FDE au moyen d'une avance au titre d'une facilité de crédit de 35 000 \$ (la « facilité de FDE du Ministère »). La date d'échéance de la facilité de FDE du Ministère était fixée au 30 septembre 2022. Après la fin de l'exercice de l'Université, l'échéance a été reportée au 30 novembre 2022 (Notes 9 et 24).

Dans le contexte des procédures en vertu de la LACC, l'Université a entrepris et terminé une restructuration complète de son fonctionnement et de l'enseignement prodigué : réduction des programmes et des cours offerts, compressions du corps professoral et des départements, modifications au régime de retraite de l'Université, rupture des relations de longue date avec l'Université Huntington, l'Université de Sudbury et l'Université Thorneloe et renégociation des conventions collectives existantes. Toutes ces mesures ont donné lieu à une réduction importante des coûts annuels de l'Université.

Le 5 avril 2021, l'Université a conclu avec le Syndicat des employés de l'Université Laurentienne (le « SEUL ») une entente qui comprend une liste de conditions prévoyant une réduction des effectifs et certaines modifications de la convention collective entre l'Université et le SEUL, en ce qui concerne notamment les avantages sociaux, les prestations de retraite et les avantages postérieurs à l'emploi. Le 7 avril 2021, l'Université et l'Association des professeures et professeurs de l'Université Laurentienne (l'« APPUL ») ont signé une entente qui comprend une liste de conditions énonçant les principales modalités d'une nouvelle convention collective, une compression du corps professoral ainsi que des changements à la rémunération et aux régimes de retraite et d'avantages sociaux des employés, comme il est indiqué à la Note 6.

Le 31 mai 2021, la Cour a accordé une ordonnance approuvant une procédure de réclamation (la « procédure de réclamation ») par laquelle le contrôleur, conjointement avec l'Université, étudierait les réclamations des créanciers à l'égard de l'Université et prévoirait un mécanisme de détermination et de règlement des réclamations visées aux fins de vote ou de distribution relativement à un plan de transaction ou d'arrangement en vertu de la LACC qui sera présenté par l'Université à une date ultérieure. Conformément à l'ordonnance sur la procédure de réclamation, les créanciers avaient jusqu'au 30 juillet 2021 pour soumettre leurs réclamations au contrôleur. Le 17 août 2021, la Cour a également délivré une ordonnance qui approuve une procédure et une méthode de calcul des réclamations d'indemnités des employés ainsi qu'un processus de notification et de traitement des réclamations pour déterminer les réclamations d'indemnités des employés.

Exercice terminé le 30 avril 2022
(en milliers de dollars)

2. Mode de présentation et continuité d'exploitation (suite) :

b) Procédures en vertu de la LACC (suite) :

Le 16 décembre 2021, le gouvernement de l'Ontario a annoncé un ensemble de mesures de soutien par l'entremise du ministère des Collèges et Universités, dont la facilité de FDE du Ministère, des subventions d'aide liées à la COVID-19 pouvant aller jusqu'à 6 000 \$ et des subventions prévoyant une protection du corridor des inscriptions et du rendement pouvant aller jusqu'à 22 000 \$. La facilité de FDE du Ministère a été approuvée par la Cour le 27 janvier 2022 et le refinancement a eu lieu le 28 janvier 2022.

Au 30 avril 2022, dans le cadre des procédures en vertu de la LACC, l'Université avait relevé des obligations soumises au plan qui s'élevaient à 192 219 \$ (2021 – 186 820 \$) (Note 11) et engagé des coûts de restructuration de 27 759 \$ (2021 – 78 904 \$) (Note 20).

c) Continuité d'exploitation :

Ces états financiers consolidés sont établis sur la base de la continuité d'exploitation, qui suppose que l'Université poursuivra ses activités dans un avenir prévisible, réalisera ses actifs et s'acquittera de ses passifs et de ses engagements dans le cours normal de ses activités.

Les procédures de l'Université en vertu de la LACC et les circonstances liées à cet événement, notamment ses flux de trésorerie, l'insuffisance de l'actif net et l'insuffisance du fonds de roulement, ont donné lieu à des incertitudes significatives qui jettent un doute important sur le caractère approprié de l'utilisation du principe comptable de continuité d'exploitation. La capacité de l'Université à poursuivre son exploitation dépend de la restructuration de l'Université et de l'affranchissement de la protection offerte par la LACC grâce à un plan d'arrangement accepté par ses créanciers (conclu le 14 septembre 2022), approuvé par la Cour (conclu le 5 octobre 2022) et de la satisfaction de toutes les conditions de mise en œuvre du plan.

La convention de prêt en vertu de laquelle la facilité de FDE de 35 000 \$ a été refinancée par le gouvernement provincial comprend une clause stipulant que les parties ont l'intention de convertir la facilité de FDE en prêt à long terme lors de la mise en œuvre du plan, selon les modalités qui peuvent être convenues par l'Université et le gouvernement provincial avant cette date.

Exercice terminé le 30 avril 2022
(en milliers de dollars)

2. Mode de présentation et continuité d'exploitation (suite) :

c) Continuité d'exploitation (suite) :

Le gouvernement s'est également engagé à fournir des subventions d'aide liées à la COVID-19 pouvant aller jusqu'à 6 000 \$ et des subventions prévoyant une protection du corridor des inscriptions et du rendement pouvant aller jusqu'à 22 000 \$ sur un certain nombre d'années, selon les modalités qui seront établies. Le soutien du gouvernement était assorti de certaines conditions, notamment le renouvellement de la composition du conseil des gouverneurs et du poste de président, ainsi que l'engagement de mener à bien un plan stratégique à long terme pour l'Université. La première étape du renouvellement de la composition du conseil des gouverneurs a commencé le 16 décembre 2021 et le processus de sélection d'un consultant pour aider l'Université à élaborer un plan stratégique est en cours. À la date des présents états financiers consolidés, le financement promis par la province n'a pas été accordé et les étapes menant au nouveau plan stratégique n'ont pas été conclues.

Les états financiers consolidés ne tiennent pas compte des ajustements qui seraient nécessaires si la base de continuité d'exploitation n'était pas appropriée. Si la base de la continuité d'exploitation devait ne pas être considérée comme appropriée, des ajustements importants devraient être apportés aux valeurs comptables des actifs et des passifs, aux produits et aux charges présentés ainsi qu'au classement appliqué dans l'état consolidé de la situation financière. Ces ajustements pourraient être significatifs.

Se reporter à la Note 24, *Événements postérieurs à la date du bilan*, détaillant le vote des créanciers relativement au plan d'arrangement et à l'approbation de la Cour.

d) Méthode de consolidation :

Ces états financiers consolidés comprennent les actifs, les passifs, l'actif net, les produits, les charges et les autres opérations de toutes les activités et entités sur lesquelles l'Université exerce un contrôle. L'Université exerce un contrôle ou un contrôle conjoint sur une autre entité lorsqu'elle exerce un contrôle ou un contrôle partagé sur le pouvoir de définir ses politiques stratégiques en matière de fonctionnement, d'investissement et de financement.

Les présents états financiers consolidés comprennent les actifs, les passifs et le déficit ainsi que les activités de fonctionnement des filiales et coentreprises de l'Université suivantes :

- La Société de recherche appliquée en innovation minière et de réhabilitation (« MIRARCO ») est une entité à contrôle exclusif et est consolidée par l'Université. L'Université est le seul membre ayant droit de vote de cette société. MIRARCO fait la promotion de la recherche et du développement de techniques et de politiques scientifiques et d'ingénierie afin de favoriser et de permettre l'utilisation des ressources naturelles d'une manière sécuritaire, durable et économique.
- L'Observatoire de neutrinos de Sudbury (« SNOLAB ») est un organisme sans but lucratif dont le principal objectif est la construction, l'exploitation et le démantèlement d'une installation de recherche scientifique souterraine. Le SNOLAB a également conclu un accord de partenariat avec quatre autres universités. L'Université comptabilise sa participation de 20 % dans SNOLAB à la valeur de consolidation.

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés (suite)

Exercice terminé le 30 avril 2022
(en milliers de dollars)

2. Mode de présentation et continuité d'exploitation (suite) :

d) Méthode de consolidation (suite) :

L'Université nomme un membre au conseil d'administration du Centre d'excellence en innovation minière (« CEMI »), mais elle n'en détient pas le contrôle et n'a pas d'influence notable sur elle. Par conséquent, ces états financiers consolidés ne comprennent pas les résultats financiers du CEMI. Se reporter à la Note 23 pour prendre connaissance d'informations supplémentaires se rapportant au CEMI.

Les diverses associations étudiantes ne sont pas incluses dans ces états financiers consolidés. Avant le début des procédures en vertu de la LACC, l'Université avait garanti un prêt au nom de l'Association générale des étudiants de l'Université Laurentienne pour la construction d'un centre étudiant. Se reporter à Note 17 pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet.

3. Principales méthodes comptables :

a) Comptabilisation des produits :

L'Université applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports des organismes sans but lucratif.

Les apports non affectés, dont le financement public et les dons non affectés, sont comptabilisés comme des produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si le recouvrement est raisonnablement assuré. Les apports liés à des périodes futures sont reportés et comptabilisés en produits dans l'exercice au cours duquel sont comptabilisées les charges connexes.

Les apports grevés d'une affectation externe pour des fins autres que la dotation sont comptabilisés à titre d'apports reportés et en produits dans l'exercice au cours duquel sont comptabilisées les charges connexes.

Les apports affectés à l'achat d'immobilisations sont reportés et amortis selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement de ces immobilisations.

Les apports affectés aux fins de la dotation sont comptabilisés comme des augmentations directes de l'actif net au titre de la dotation.

Les promesses de dons ne sont pas des obligations exécutoires et, pour cette raison, ne sont comptabilisées dans les états financiers consolidés que lorsque les montants ont été reçus.

Les frais de scolarité et frais accessoires, les autres frais et produits ainsi que les ventes et services sont comptabilisés à titre de produits dans l'exercice pendant lequel les cours et séminaires correspondants ont lieu ou les biens et services sont fournis.

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés (suite)

Exercice terminé le 30 avril 2022
(en milliers de dollars)

3. Principales méthodes comptables (suite) :

b) Placements et produits financiers :

Les produits financiers proviennent principalement des placements dans des fonds communs détenus par l'Université et peuvent comprendre des variations de la juste valeur de marché, des dividendes et des intérêts.

Les produits financiers liés aux apports non affectés sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés à titre d'autres frais et produits.

Les produits financiers liés aux dotations grevées d'une affectation externe sont comptabilisés comme des augmentations directes de l'actif net. Après la comptabilisation initiale, l'Université peut imputer les produits financiers gagnés, qui peuvent être distribués à d'autres fins conformément aux directives du donateur externe, à une autre affectation interne.

De plus, l'Université comptabilise à titre de produits les frais d'administration attribuables à la gestion des fonds de dotation. Au cours de l'exercice, des frais d'administration de néant \$ (2021 – 590 \$) ont été comptabilisés dans les autres frais et produits.

Les montants affectés disponibles qui n'ont pas été utilisés à la fin d'exercice sont inclus dans les apports reportés. Lorsque les produits financiers nets gagnés excèdent le montant disponible pour les charges, l'excédent est comptabilisé comme une augmentation directe de l'actif net au titre de la dotation. Lorsque les produits financiers nets gagnés sont insuffisants pour financer le montant disponible pour les charges, l'insuffisance est comptabilisée comme une diminution directe de l'actif net au titre de la dotation.

c) Immobilisations :

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Les apports d'actifs sont comptabilisés à la juste valeur de marché à la date de l'apport.

L'amortissement des immobilisations est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire, d'après la durée de vie utile estimative de celles-ci, comme suit :

Bâtiments	40 ans
Matériel et mobilier	7 ans
Améliorations des terrains	15 ans

L'amortissement des projets de construction en cours commence lorsque le projet est terminé et que les installations sont utilisées. Les frais d'entretiens et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Exercice terminé le 30 avril 2022
(en milliers de dollars)

3. Principales méthodes comptables (suite) :

d) Passifs au titre des avantages sociaux futurs :

Au cours de l'exercice, l'Université a offert des avantages sociaux futurs à ses employés par l'entremise d'un régime de retraite. Dans le contexte de la restructuration en vertu de la LACC, l'Université a apporté des changements importants aux régimes d'avantages sociaux, détaillés à la Note 6.

L'Université comptabilise ses obligations et les coûts connexes au titre des régimes d'avantages sociaux futurs capitalisés des employés à mesure que les employés rendent les services donnant droit aux prestations de retraite. Les obligations au titre des prestations de retraite sont fondées sur l'évaluation la plus récente de la continuité d'exploitation. L'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations de retraite s'appuie sur la méthode de répartition des prestations sur la durée de service (qui intègre les hypothèses de la direction utilisées à des fins de financement, d'autres augmentations des coûts, l'âge de la retraite des employés et d'autres facteurs actuariels). L'évaluation actuarielle est effectuée au moins tous les trois exercices. Entre les évaluations actuarielles, les résultats des régimes de retraite sont préparés en fonction des extrapolations des derniers résultats de l'évaluation de capitalisation disponibles. La plus récente évaluation actuarielle du régime de retraite remonte au 1^{er} juillet 2021 et la prochaine évaluation actuarielle sera effectuée le 1^{er} juillet 2024.

L'actif du régime de retraite est évalué à la juste valeur à la date de l'état consolidé de la situation financière.

Le coût des services rendus et les charges financières pour l'exercice sont comptabilisés dans les charges au titre des salaires et avantages sociaux.

Les réévaluations et autres éléments comprennent le total de la différence entre le rendement réel des actifs du régime et le rendement calculé à l'aide du taux d'actualisation; les gains actuariels et les pertes actuarielles; l'effet de toute provision pour réduction de valeur dans le cas d'un actif net au titre du régime de retraite; les coûts des prestations au titre des services passés ainsi que les gains et pertes découlant des règlements et des compressions au régime. Les réévaluations sont directement comptabilisées dans l'actif net.

Le régime de retraite prévoit une provision sur l'actif du régime de retraite pour le rétablissement des prestations conformément à la politique de capitalisation et des prestations du régime de retraite.

e) Actif net grevé d'une affectation interne :

L'Université affecte certains éléments de son actif net de fonctionnement à une utilisation future particulière. Lorsqu'elles sont engagées, les charges connexes sont portées au résultat et le solde de l'actif net grevé d'une affectation interne est diminué au moyen d'un transfert à l'actif net non affecté (insuffisance).

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés (suite)

Exercice terminé le 30 avril 2022
(en milliers de dollars)

3. Principales méthodes comptables (suite) :

f) Instruments financiers :

Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière.

Les placements détenus dans des fonds à revenu fixe et des fonds d'actions négociés sur un marché actif ainsi que les placements détenus dans des biens immobiliers sont ensuite comptabilisés à la juste valeur.

Tous les autres instruments financiers sont ensuite évalués au coût après amortissement.

Les coûts de transaction engagés à l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

L'Université a conclu des swaps de taux d'intérêt pour couvrir l'incidence de la fluctuation des taux d'intérêt sur sa dette à long terme, qui porte intérêt au taux interbancaire offert à Londres (le « taux LIBOR »). Les gains réalisés ou les pertes réalisées sur le règlement de l'élément de couverture sont reportés jusqu'à ce règlement.

À la création de la relation de couverture, l'Université a prévu d'appliquer la comptabilité de couverture. L'Université a officiellement documenté la relation de couverture entre les instruments de couverture et l'élément de couverture. À la mise en place de la couverture et pendant toute sa durée, les modalités de l'élément de couverture et de l'élément couvert sont les mêmes. En 2021, la couverture a été résiliée et le montant qui en a résulté a été traité et a fait l'objet d'une transaction dans le cadre des procédures en vertu de la LACC.

g) Utilisation d'estimations :

La préparation des états financiers consolidés exige que la direction établisse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les actifs et les passifs comptabilisés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels aux dates des états financiers consolidés, et des montants des produits et des charges comptabilisés pendant les périodes de présentation de l'information financière. Les éléments assujettis à ces estimations et hypothèses sont la valeur comptable des débiteurs, les immobilisations, les obligations liées aux avantages sociaux futurs, les indemnités de vacances à payer, les éventualités et les passifs pouvant faire l'objet d'une transaction en vertu du plan. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les estimations sont revues de façon périodique et si des ajustements sont nécessaires, ils sont comptabilisés dans les états financiers consolidés de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés (suite)

Exercice terminé le 30 avril 2022
(en milliers de dollars)

3. Principales méthodes comptables (suite) :

h) Sources principales d'incertitude relative à la mesure :

En raison des procédures actuelles en vertu de la LACC, la restructuration de l'enseignement, la compression de l'effectif, du corps professoral et des départements ainsi que la cessation des avantages sociaux et des ententes avec les universités fédérées auxquelles elle a renoncé, l'Université a comptabilisé des coûts de restructuration (Note 20) et des passifs pouvant faire l'objet d'une transaction en vertu du plan (Note 11).

Les passifs soumis au plan sont évalués à la date de clôture en fonction d'une analyse de la nature et de la valeur comptable des passifs sous-jacents, de la preuve des réclamations et de l'état d'avancement des procédures d'établissement, de règlement et d'exclusion des réclamations.

i) Dépréciation des immobilisations :

Les immobilisations sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent qu'il est possible que la valeur comptable d'un actif puisse ne pas contribuer à la capacité de l'Université à fournir des biens ou des services.

Une dépréciation a lieu lorsque la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur de remplacement ou sa juste valeur. Toute dépréciation entraîne une réduction de valeur des immobilisations et l'inscription d'une charge à l'état des résultats. Une réduction de valeur ne peut pas faire l'objet d'une reprise si la juste valeur de l'immobilisation connexe augmente par la suite.

j) Passifs soumis au plan :

En raison de la suspension des procédures obtenue en vertu de la LACC le 1^{er} février 2021 et des prolongations ultérieures, le paiement de certains passifs préalable au dépôt en date du 1^{er} février 2021 est suspendu. Certains des passifs en cours ainsi que toute autre réclamation en cours des créanciers peuvent faire l'objet d'une transaction en vertu du plan qui a été approuvé d'abord par les créanciers visés ayant le droit de vote à l'assemblée des créanciers visés tenue le 14 septembre 2022, puis par la Cour le 5 octobre 2022. Certains passifs ne sont pas l'objet d'une transaction en vertu du plan et sont définis comme des réclamations non visées selon celui-ci. Il s'agit des réclamations i) à l'égard desquelles il n'existe aucun droit de présenter ou de poursuivre la réclamation contre l'Université au moment de la mise en œuvre du plan, le recouvrement étant limité à un tiers, notamment les réclamations assurées (comme définies dans le plan) et ii) qui seront payées en entier avant toute distribution au prorata aux créanciers touchés (comme définis dans le plan).

Les obligations relatives aux biens et services fournis à l'Université après la date de dépôt du 1^{er} février 2021 ne sont pas incluses dans les passifs soumis au plan et continueront d'être traitées dans le cours normal des activités.

Les passifs soumis au plan représentent les passifs associés aux réclamations visées en vertu du plan et aux autres demandeurs décrits à la Note 11.

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés (suite)

Exercice terminé le 30 avril 2022
(en milliers de dollars)

3. Principales méthodes comptables (suite) :

j) Passifs soumis au plan (suite) :

Les passifs soumis au plan sont évalués à la date de clôture en fonction d'une analyse de la nature et de la valeur comptable des passifs sous-jacents, de la preuve des réclamations et de la procédure d'établissement des réclamations.

Les passifs soumis au plan pourraient faire l'objet d'ajustements futurs en fonction du règlement final des réclamations, ainsi que de l'évolution de la situation en ce qui concerne les réclamations contestées, la preuve des réclamations ou d'autres événements, et sont donc assujettis à une incertitude d'estimation importante. Tout changement apporté à ces passifs au cours de périodes futures pourrait être significatif et sera comptabilisé dans l'état des résultats.

4. Encaisse et placements :

	2022	2021
À court terme :		
Encaisse	83 660 \$	36 964 \$
Placements à court terme	358	1
	84 018 \$	36 965 \$
À long terme :		
Fonds d'actions	28 363 \$	27 514 \$
Fonds à revenu fixe	26 814	28 809
Financement structuré	3 460	3 102
Fonds de placements immobiliers	3 255	2 750
	61 892 \$	62 175 \$

L'Université détient des comptes bancaires de fonctionnement dont le solde combiné est de 73 534 \$ (2021 – 32 574 \$) et des comptes bancaires distincts dont le solde combiné est de 10 126 \$ (2021 – 4 390 \$). L'ouverture des comptes bancaires distincts en décembre 2020 servait à conserver les fonds grevés d'une affectation externe avancés à l'Université avant que les charges connexes soient engagées.

Les actifs grevés d'une affectation externe comprennent des placements dans les fonds de dotation de 61 892 \$ (2021 – 62 175 \$) et les apports reportés décrits à la Note 12.

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés (suite)

Exercice terminé le 30 avril 2022
(en milliers de dollars)

5. Débiteurs :

	2022	2021
Subventions et contrats affectés	3 217 \$	4 380 \$
Frais de scolarité et frais accessoires	7 275	6 431
Subventions de fonctionnement	4 985	4 772
Remises gouvernementales à recevoir	944	2 596
Autres	1 166	788
	17 587 \$	18 967 \$
Moins : Provision pour créances douteuses	(2 954)	(3 174)
	14 633 \$	15 793 \$
Tranche à court terme des débiteurs	14 560 \$	15 720 \$
Tranche à long terme des débiteurs	73	73
	14 633 \$	15 793 \$

6. Avantages sociaux futurs :

Au cours de l'exercice, l'Université a offert des avantages sociaux futurs à ses employés par l'entremise du régime de retraite de l'Université Laurentienne (le « régime de retraite »). Dans le contexte de la restructuration conformément à la LACC, l'Université a apporté des changements importants aux régimes d'avantages sociaux, détaillés ci-dessous.

a) Régime de retraite :

i) Survol du régime de retraite

Depuis le 1^{er} juillet 2012, le régime de retraite prévoit que tout service futur rendu donne droit à des prestations définies pour tous les employés de l'Université. Auparavant, le régime de retraite offrait des prestations de retraite sur une base hybride (un régime à cotisations définies avec des prestations définies minimales garanties).

L'Université est l'employeur principal du régime de retraite, qui comprend également d'autres employeurs participants, soit le Centre d'excellence en innovation minière, l'Observatoire de neutrinos de Sudbury et la Société de recherche appliquée en innovation minière et de réhabilitation. Les anciens employeurs participants étaient l'Université Huntington, l'Université de Sudbury et l'Université Thorneloe (collectivement, les « anciennes universités fédérées »). Par l'entremise des modifications apportées au régime de retraite, l'Université Laurentienne a mis fin à la participation future des employés des anciennes universités fédérées au régime de retraite en 2021. Dans le cadre d'une entente de transition entre l'Université et l'Université Huntington, celle-ci a cessé de participer au régime de retraite le 30 juin 2021. Les employés de l'Université de Sudbury et de l'Université Thorneloe ont cessé de participer au régime de retraite le 31 décembre 2021.

Exercice terminé le 30 avril 2022
(en milliers de dollars)

6. Avantages sociaux futurs (suite) :

a) Régime de retraite (suite) :

i) Survol du régime de retraite (suite) :

Comme présenté à la Note 2 b), au cours de l'exercice précédent, l'Université a modifié le régime de retraite afin d'en assurer la viabilité à long terme pour ses prestataires. En avril 2021, le régime de retraite a modifié le droit des participants de recevoir leur prestation de retraite sous forme de montant forfaitaire. Auparavant, le choix de recourir au transfert d'un montant forfaitaire était possible en tout temps entre la fin de l'emploi et la fin de l'année au cours de laquelle un participant ou un ancien participant avait atteint l'âge de 71 ans, moment où une prestation de retraite mensuelle commençait à lui être versée. Le régime de retraite a été modifié de sorte que les participants qui demeurent en emploi jusqu'à leur date de retraite anticipée ne puissent plus transférer le montant forfaitaire de leur prestation de retraite et qu'un groupe de participants ayant quitté leur emploi se voie offrir l'option de recourir au montant forfaitaire final.

ii) Modification au régime de retraite au cours de l'exercice

Le 1^{er} juillet 2021, le régime de retraite est devenu le régime de retraite de l'Université Laurentienne de Sudbury. De plus, le régime a été modifié de sorte que les prestations futures soient fondées sur un calcul de la rémunération moyenne de carrière plutôt que sur la rémunération moyenne de fin de carrière. L'indexation garantie à la retraite a été modifiée pour devenir une indexation conditionnelle pour les prestations de retraite acquises après le 1^{er} juillet 2021. Des modifications ont également été apportées aux dispositions relatives à la retraite anticipée du régime de retraite et à la possibilité de commencer à toucher une prestation de retraite tout en restant employé. Les cotisations des employés ont été augmentées à un total de 8 % des gains admissibles. Les cotisations de l'employeur sont donc maintenant assujetties à un minimum de 8 % des gains admissibles. Ces modifications au régime de retraite ont été prises en compte dans l'évaluation actuarielle effectuée le 1^{er} juillet 2021. L'ajustement augmentant l'obligation au titre des prestations constituées de 7 972 \$ est comptabilisé dans les résultats de l'exercice en cours et présenté dans le tableau de la présente Note ci-dessous.

Les améliorations futures des prestations en vertu du régime de retraite sont assujetties aux mesures de durabilité du plan, conformément à une politique relative aux avantages sociaux et à la capitalisation. Aucune amélioration des prestations ne sera envisagée avant le 1^{er} juillet 2025, à moins que le régime de retraite ne dégage un surplus excédentaire au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. En 2021, le régime de retraite a prévu une provision sur les actifs du régime de retraite aux fins du rétablissement des prestations conformément à la politique relative aux avantages sociaux et à la capitalisation. Un calcul actuariel des actifs et des passifs futurs, qui comprend une provision pour rétablissement des prestations, a été effectué et sert de fondement à l'obligation au titre des prestations constituées. Par conséquent, l'Université a comptabilisé une provision pour moins-value de 9 535 \$ au 30 avril 2021 afin de tenir compte du fait que l'Université ne s'attend pas à réaliser les actifs du régime. Au 30 avril 2022, l'Université affichait des passifs au titre du régime de retraite de 5 337 \$.

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés (suite)

Exercice terminé le 30 avril 2022
(en milliers de dollars)

6. Avantages sociaux futurs (suite) :

a) Régime de retraite (suite) :

ii) Modification au régime de retraite au cours de l'exercice (suite) :

Les actifs du régime de retraite sont évalués à la juste valeur à la date de l'état consolidé de la situation financière.

La plus récente évaluation actuarielle remonte au 1^{er} juillet 2021 et tient compte des modifications au régime de retraite entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2021 décrites ci-dessus. La prochaine évaluation actuarielle doit être préparée à compter du 1^{er} juillet 2024.

iii) Modifications apportées au régime de retraite des universités fédérées pour l'exercice en cours

Comme mentionné ci-dessus, tous les employés actifs de l'Université Huntington ont cessé d'accumuler des prestations au titre du régime de retraite depuis le 30 juin 2021. En avril 2021, l'Université Huntington a conclu une entente avec l'Université Laurentienne, selon laquelle elle verse un montant forfaitaire pour ses participants actuels et anciens au régime de retraite. En vertu de cette entente, l'Université Laurentienne a assumé la responsabilité des passifs futurs de l'Université Huntington à l'égard du régime de retraite. L'Université Laurentienne a comptabilisé l'incidence des changements décrits ci-dessus comme une diminution nette de l'obligation au titre des prestations constituées de 107 \$, laquelle est enregistrée dans les résultats de l'exercice en cours et présentée dans le tableau de la présente Note ci-dessous.

Le 31 décembre 2021, le régime de retraite a été modifié afin de cesser d'engager des passifs relativement aux prestations de retraite des employés de l'Université de Sudbury et de l'Université Thorneloe, et, notamment, confirmer les obligations de l'Université de Sudbury et de l'Université Thorneloe de continuer à financer les prestations de retraite gagnées par leurs employés et anciens employés respectifs en séparant les actifs et les passifs du régime de retraite de ces derniers. À la suite de ces modifications, les montants ou les obligations relatifs aux employés ou aux anciens employés de l'Université de Sudbury et de l'Université Thorneloe n'ont pas été inclus dans les présents états financiers consolidés, car ces deux universités sont les seules responsables du financement des prestations de retraite gagnées par leurs employés ou anciens employés respectifs.

Le 16 mai 2022, l'Université Laurentienne et l'Université de Sudbury ont conclu une entente de participation au régime de retraite concernant les obligations de l'Université de Sudbury à l'égard du régime de retraite. Aucune entente n'a été conclue avec l'Université Thorneloe.

Exercice terminé le 30 avril 2022
(en milliers de dollars)

6. Avantages sociaux futurs (suite) :

b) Régime de soins de santé pour les personnes retraitées :

Par le passé, l'Université commanditait un régime de soins de santé à prestations définies pour presque tous les retraités et employés. Les employés, tout comme l'Université, cotisaient au régime. L'Université a comptabilisé ses obligations et les coûts connexes en fonction de la dernière évaluation actuarielle. Le régime de soins de santé pour les personnes retraitées était sans capitalisation. En 2021 et avant, les coûts des services rendus et les charges financières actuels étaient passés en charges au cours de l'exercice, tandis que les réévaluations et les autres éléments ont été comptabilisés comme une augmentation ou une diminution directe de l'actif net (insuffisance).

Comme il est indiqué à la Note 2 b), le régime de soins de santé pour les personnes retraitées a pris fin le 30 avril 2021. Cette résiliation est considérée comme une compression du régime, et tout passif connexe sera l'objet d'une transaction au titre du plan dans le cadre de la procédure en vertu de la LACC. À la date de la publication de ces états financiers consolidés, les procédures en vertu de la LACC sont toujours en cours et, par conséquent, aucun autre ajustement n'a été comptabilisé en ce qui concerne la compression du régime au cours de l'exercice, qui demeure classé dans les passifs soumis au plan (Note 11).

Au 30 avril 2022, un passif total de 10 798 \$ (2021 – 10 757 \$) au titre du régime de soins de santé pour les personnes retraitées est compris dans les passifs soumis au plan (Note 11).

c) Régime complémentaire de retraite :

L'Université avait approuvé un régime complémentaire de retraite non capitalisé pour les employés afin de leur verser certaines prestations calculées selon la formule du régime de retraite à prestations définies en supposant que les limites fiscales de l'Agence du revenu du Canada n'existaient pas. L'Université a comptabilisé le montant des obligations dans l'état consolidé de la situation financière. Les coûts des services rendus et les charges financières actuels sont passés en charges au cours de l'exercice, tandis que les réévaluations et autres éléments, représentant le total des gains actuariels et des pertes actuarielles et les coûts des services passés, ont été comptabilisés comme une augmentation ou une diminution directe de l'actif net (insuffisance) des avantages sociaux futurs des employés. L'estimation des charges à payer a été déterminée au moyen d'une méthode d'extrapolation fondée sur les hypothèses de capitalisation issues du plus récent rapport d'évaluation actuarielle préparé au moins tous les trois ans.

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés (suite)

Exercice terminé le 30 avril 2022
(en milliers de dollars)

6. Avantages sociaux futurs (suite) :

c) Régime complémentaire de retraite (suite) :

Comme il est indiqué à la Note 2 b), les modalités convenues avec l'APPUL et le SEUL prévoient la cessation du régime complémentaire de retraite. Tous les paiements du régime complémentaire de retraite ont été suspendus le 1^{er} février 2021, en raison des procédures en vertu de la LACC. Aucune obligation supplémentaire n'a été comptabilisée après cette cessation du régime pour les employés non syndiqués anciens et actuels. Cette cessation est considérée comme une compression du régime, et tout passif connexe sera l'objet d'une transaction au titre du plan. À la date de la publication de ces états financiers consolidés, les procédures en vertu de la LACC sont toujours en cours et, par conséquent, aucun ajustement n'a été comptabilisé en ce qui concerne la compression du régime au cours de l'exercice, qui demeure classé dans les passifs soumis au plan (Note 11).

Au 30 avril 2022, un passif de 3 216 \$ (2021 – 3 216 \$) au titre du régime complémentaire de retraite est compris dans les passifs soumis au plan (Note 11).

Les coûts des services passés, les gains actuariels et les pertes actuarielles sur les actifs des régimes ou les obligations au titre des prestations définies, ainsi que les gains et les pertes découlant de la modification et des compressions sont comptabilisés comme des réévaluations de l'actif net.

La répartition des régimes se présente comme suit :

	Régime de retraite	Régime de soins de santé pour les personnes retraitées	Régime complémentaire de retraite	Total pour 2022
Obligation au titre des prestations constituées	(418 342) \$	(10 798) \$	(3 216) \$	(432 356) \$
Juste valeur des actifs du régime	413 005	-	-	413 005
Passifs au titre des prestations constituées	(5 337) \$	(10 798) \$	(3 216) \$	(19 351) \$
Reclassement dans :				
Passifs soumis au plan (Note 11)	- \$	(10 798) \$	(3 216) \$	(14 014) \$

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés (suite)

Exercice terminé le 30 avril 2022
(en milliers de dollars)

6. Avantages sociaux futurs (suite) :

	Régime de retraite	Régime de soins de santé pour les personnes retraitées	Régime complémentaire de retraite	Total pour 2021
Obligation au titre des prestations constituées	(452 203) \$	(10 757) \$	(3 216) \$	(466 176) \$
Juste valeur des actifs du régime	461 738	-	-	461 738
	9 535 \$	(10 757) \$	(3 216) \$	(4 438) \$
Provision pour rétablissement des prestations	(9 535)	-	-	(9 535)
Passifs au titre des prestations constituées	- \$	(10 757) \$	(3 216) \$	(13 973) \$
Reclassement dans :				
Passifs soumis au plan (Note 11)	- \$	(10 757) \$	(3 216) \$	(13 973) \$

Le rapprochement du régime de retraite au 30 avril 2022 s'établit comme suit :

	Juste valeur des actifs du régime	Obligation au titre des prestations constituées	Actifs (passifs) au titre des prestations de retraite
Solde, au 30 avril 2021	461 738 \$	(452 203) \$	9 535 \$
Transfert et modifications au régime attribuables à l'Université Huntington	6 188	(6 081)	107
Apports	10 678	(3 268)	7 410
Coûts de la période courante	-	(23 068)	(23 068)
Transferts	(1 055)	1 055	-
Ajustements liés aux modifications du régime	(7 972)	-	(7 972)
Prestations versées	(58 760)	58 760	-
Rendement réel des actifs du régime	2 188	(23)	2 165
Gain actuariel	-	6 486	6 486
Solde, au 30 avril 2022	413 005 \$	(418 342) \$	(5 337) \$

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés (suite)

Exercice terminé le 30 avril 2022
(en milliers de dollars)

6. Avantages sociaux futurs (suite) :

Le rapprochement du régime de retraite au 30 avril 2021 s'établit comme suit :

	Juste valeur des actifs du régime	Obligation au titre des prestations constituées	Actifs (passifs) au titre des prestations de retraite
Solde, au 30 avril 2020	419 293 \$	(431 581) \$	(12 288) \$
Apports	14 099	(6 294)	7 805
Coûts de la période courante	—	(25 167)	(25 167)
Transferts	17 350	(17 350)	—
Prestations versées	(25 784)	25 784	—
Rendement réel des actifs du régime	36 780	—	36 780
Gain actuariel	—	3 520	3 520
Coûts des services passés – réévaluations	—	(1 115)	(1 115)
Solde, au 30 avril 2021	461 738 \$	(452 203) \$	9 535 \$

Les hypothèses importantes utilisées s'établissent comme suit (moyenne pondérée) :

	Régime de retraite	
	2022	2021
Taux d'actualisation	5,85 %	5,85 %
Provision pour les écarts défavorables (sur les passifs non indexés)	10,28 %	10,28 %
Taux de croissance de la rémunération	2,00 %	2,00 %
Taux de rendement prévu des actifs des régimes	5,85 %	5,85 %
Taux tendanciel des coûts de soins de santé	—	—
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés (suite)

Exercice terminé le 30 avril 2022
(en milliers de dollars)

7. Immobilisations :

	Coût	Amortissement cumulé	2022 Valeur comptable nette	2021 Valeur comptable nette
Bâtiments	358 271 \$	123 339 \$	234 932 \$	242 961 \$
Matériel et mobilier	66 775	63 090	3 685	5 405
Améliorations des terrains	12 266	10 864	1 402	1 606
Terrains	13 413	-	13 413	13 413
	450 725 \$	197 293 \$	253 432 \$	263 385 \$

Un montant de 144 \$ (2021 – 34 \$) est attribuable aux bâtiments en construction et n'est pas encore amorti.

Les immobilisations de l'Université ont fait l'objet d'un examen pour déterminer s'il existe des indices de dépréciation. En l'absence de ces indices, elle a déterminé qu'il n'était pas nécessaire de comptabiliser une provision pour moins-value. Les bâtiments de l'Université sont considérés comme un groupe d'actifs intégrés permettant de prodiguer un enseignement postsecondaire aux étudiants et de soutenir des activités de recherche. Le potentiel de service global du groupe d'actifs intégrés n'a pas diminué de manière importante et continue d'être utilisé pour fournir des services de soutien actuels et futurs aux activités scolaires et de recherche de l'Université.

Dans le cadre du plan, l'Université mettra toutes ses immobilisations immobilières à la disposition de la province de l'Ontario aux fins d'études et d'examen afin que celle-ci puisse sélectionner des actifs précis à acheter moyennant un prix d'achat global d'un montant minimal de 45 500 \$ et d'un montant maximal de 53 500 \$. La province de l'Ontario conclura une ou plusieurs conventions d'achat et de vente et fournira la documentation connexe pour ces actifs. L'évaluation et la répartition des actifs immobiliers qui peuvent être vendus sont en cours. Aucun actif immobilier n'a été désigné comme étant détenu aux fins de vente au 30 avril 2022, étant donné qu'aucune décision n'a encore été prise quant aux actifs immobiliers qui ont été répartis aux fins de vente potentielle. La dépréciation ou la perte attribuable à la vente d'actifs à la province ne peut pas être déterminée pour le moment et ne figure pas dans les présents états financiers.

8. Créiteurs et charges à payer :

Un montant de remises gouvernementales à payer de 2 544 \$ (2021 – 3 749 \$) est inclus dans les créiteurs et les charges à payer, ce qui comprend les montants à payer pour les cotisations sociales.

Exercice terminé le 30 avril 2022
(en milliers de dollars)

9. Emprunt à court terme :

Le 10 février 2021, la Cour a approuvé l'octroi par Firm Capital Corporation (« FCC » ou « débiteur-exploitant ») d'un prêt superprioritaire et non renouvelable à l'Université, aux termes duquel le débiteur-exploitant s'est engagé à consentir une convention de prêt de financement de débiteur-exploitant (la « convention de prêt FDE ») à l'Université jusqu'à concurrence de 25 000 \$ pour lui permettre de poursuivre ses activités courantes.

La convention de prêt FDE prévoyait un engagement total allant jusqu'à 25 000 \$, portant intérêt au montant le plus élevé entre 8,50 % ou le taux d'intérêt préférentiel de la Banque TD Canada Trust majoré de 6,05 %, calculé et composé mensuellement, payable mensuellement à terme échu. Le prélèvement initial de 10 000 \$ a été reçu le 16 février 2021 et l'Université a effectué un deuxième prélèvement de 15 000 \$ le 26 mars 2021. Conformément aux modalités de la convention de prêt FDE, l'Université a payé au prêteur du débiteur-exploitant les frais d'émission de la dette de 591 \$ et a comptabilisé des charges d'intérêts de 583 \$.

Le 19 mai 2021, la convention de prêt FDE a été modifiée afin de reporter la date de remboursement du capital et la date d'échéance au 31 août 2021 et d'augmenter l'engagement total à 35 000 \$. La convention de prêt FDE a été modifiée de nouveau le 20 août 2021 afin de reporter la date de remboursement du capital et la date d'échéance au 31 janvier 2022.

Le 27 janvier 2022, la province de l'Ontario, représentée par le ministère des Collèges et Universités, a octroyé une facilité de FDE de 35 000 \$ arrivant à échéance le 30 septembre 2022 pour remplacer l'ancien prêteur du débiteur-exploitant. Le taux d'intérêt est de 1,052 % et le prêt est garanti par tous les biens, moyennant des charges superprioritaires. Après la fin de l'exercice, la date d'échéance a été reportée au 30 novembre 2022 (Note 24). Un nouveau prêt devrait être négocié après la fin de la protection en vertu de la LACC afin de remplacer la convention de prêt FDE, dont les modalités varieront probablement considérablement par rapport aux modalités actuelles.

10. Dette à long terme :

Avant le début des procédures en vertu de la LACC, la RBC a envoyé des lettres à l'Université Laurentienne pour l'informer que les facilités de crédit en vertu des conventions de prêt n'étaient plus disponibles et que tous les montants étaient immédiatement exigibles. Toute mesure éventuelle prise par les prêteurs en vertu des conventions de prêt a été suspendue conformément à l'ordonnance initiale. Ces obligations ont été classées comme des passifs pouvant faire l'objet d'une transaction en vertu du plan.

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés (suite)

Exercice terminé le 30 avril 2022
(en milliers de dollars)

10. Dette à long terme (suite) :

La dette totale de l'Université au 30 avril 2022 et 2021 s'établissait comme suit :

Prêts non garantis :	Taux	Échéance fixe	2022	2021
Banque de Montréal i)	5,39 %	2024	1 301 \$	1 301 \$
Banque Royale du Canada	4,30 %	2040	12 881	12 881
Banque Royale du Canada i)	4,94 %	2043	17 455	17 455
Banque Royale du Canada i)	3,90 %	2023	2 555	2 555
Banque Royale du Canada	4,63 %	2041	38 640	38 640
Banque TD Canada Trust i)	4,97 %	2036	10 538	10 538
Banque TD Canada Trust	4,95 %	2043	6 557	6 557
			89 927 \$	89 927 \$
Moins : Passifs pouvant faire l'objet d'une transaction			(89 927)	(89 927)
			– \$	– \$

Les instruments d'emprunt mentionnés ci-dessus ont été accordés dans le cadre de facilités de crédit à taux variable aux fins du financement de diverses résidences, de la construction de l'École des sciences de l'éducation et d'un centre de loisirs pour la population étudiante, ainsi que de projets de modernisation du campus. Le principal et les intérêts au titre de ces emprunts étaient payables en versements mensuels.

En 2021, les remboursements du principal sur les quatre emprunts désignés par la mention i) ont été reportés pour une période de six mois. Le remboursement du capital a été suspendu après le 1^{er} février 2021, date à laquelle la procédure en vertu de la LACC a été entamée. Les modalités modifiées des emprunts n'étaient pas très différentes de celles des emprunts initiaux. L'Université n'a pas engagé de frais liés à la modification des emprunts. En 2022, l'Université a effectué des paiements de capital d'un montant de néant \$ (2021 – 1 784 \$) sur les autres emprunts de l'exercice

Avant le début des procédures en vertu de la LACC, l'Université était partie à sept conventions de swap de taux d'intérêt pour gérer la volatilité des taux d'intérêt. L'Université a converti la dette à taux variable en dette à taux fixe. Après le début des procédures en vertu de la LACC, chacun des prêteurs a avisé l'Université Laurentienne que les swaps de taux d'intérêt seraient résiliés. Le montant de la réclamation des prêteurs contre l'Université a été déterminé dans le cadre de la procédure de réclamation. En raison de la résiliation, l'Université a cessé d'appliquer la comptabilité de couverture pour tous les swaps de taux d'intérêt et a comptabilisé une perte immédiate encourue à la résiliation de 24 700 \$ dans les coûts de restructuration le 1^{er} février 2021.

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés (suite)

Exercice terminé le 30 avril 2022
(en milliers de dollars)

10. Dette à long terme (suite) :

Comme il est indiqué plus haut, RBC a indiqué que tous les titres de créance et les coûts estimatifs pour résilier les swaps de taux d'intérêt connexes étaient devenus immédiatement exigibles et payables. Conformément à la loi applicable, l'Université a cessé de comptabiliser des charges d'intérêts sur sa dette à long terme le 1^{er} février 2021. Ces obligations ont été reclassées et comptabilisées comme composante des passifs soumis au plan pour les exercices terminés les 30 avril 2021 et 2022 (Note 11).

11. Passifs soumis au plan :

À la suite de l'ordonnance initiale obtenue le 1^{er} février 2021 et des modifications ultérieures, le paiement de la dette exigible en date du 1^{er} février 2021 est suspendu. Les passifs non garantis en cours et toute réclamation supplémentaire en cours des créanciers sont susceptibles de faire l'objet d'une transaction (Note 24), et certaines réclamations ne sont pas susceptibles de faire l'objet d'une transaction en vertu du plan.

Le 31 mai 2021, la Cour a accordé une ordonnance sur la procédure de réclamation visant l'établissement et le règlement ou la détermination des réclamations. Le 17 août 2021, la Cour a rendu une ordonnance définissant les procédures d'établissement et la méthode associée à la détermination des réclamations d'indemnités des employés. Conformément à l'ordonnance sur la procédure de réclamation, les créanciers devaient soumettre leurs réclamations au contrôleur.

Les obligations relatives aux biens et services fournis à l'Université après la date de dépôt du 1^{er} février 2021 sont acquittées dans le cours normal des activités, selon les modalités négociées. Ces passifs ne sont pas compris dans les passifs soumis au plan. Les montants comptabilisés dans les passifs soumis au plan s'établissent comme suit :

2022

	Réévaluations des avantages sociaux futurs	Coûts de restructuration	Reclassement des passifs existants	Total
Créditeurs et charges à payer	– \$	6 076 \$	10 891 \$	16 967 \$
Passifs au titre des avantages sociaux futurs	14 014	704	233	14 951
Coûts de compression du personnel et frais de cessation d'emploi	–	44 682	–	44 682
Emprunt à court terme	–	–	1 324	1 324
Dette à long terme	–	–	89 927	89 927
Obligation relative à la résiliation des swaps de taux d'intérêt	–	24 368	–	24 368
	14 014 \$	75 830 \$	102 375 \$	192 219 \$

Après la fin de l'exercice, il a été déterminé que certaines réclamations ne pouvaient pas faire l'objet d'une transaction, notamment les réclamations garanties (comme définies dans le plan) relatives à certains projets de construction, lesquels doivent être payés en entier, ainsi que les indemnités de vacances des employés non payées. Ces montants totalisent 5 954 \$ (Note 24).

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés (suite)

Exercice terminé le 30 avril 2022
(en milliers de dollars)

11. Passifs soumis au plan (suite) :

2021

	Réévaluations des avantages sociaux futurs	Coûts de restructuration	Reclassement des passifs existants	Total
Créditeurs et charges à payer	– \$	35 \$	11 266 \$	11 301 \$
Passifs au titre des avantages sociaux futurs	13 973	704	233	14 910
Coûts de compression du personnel et de cessation d'emploi	–	44 658	–	44 658
Emprunt à court terme	–	–	1 324	1 324
Dette à long terme	–	–	89 927	89 927
Obligation relative à la résiliation des swaps de taux d'intérêt	–	24 700	–	24 700
	13 973 \$	70 097 \$	102 750 \$	186 820 \$

Le montant total des réclamations présentées par les créanciers en 2022 était de 363 950 \$ (2021 – 360 291 \$) conformément aux procédures de réclamation approuvées par la Cour. Le solde actuel des réclamations réglées, exclusion faite des montants comptabilisés pour la recherche qui sont inclus dans les apports reportés, s'élève à 192 219 \$ (2021 – 186 820 \$). Les montants restants des réclamations non réglées ne sont pas comptabilisés dans ces états financiers consolidés, car l'Université évalue la probabilité et l'ampleur de ces réclamations et ne peut estimer de façon fiable le montant pouvant faire l'objet d'une transaction en fonction des renseignements disponibles à la date du rapport de ces états financiers consolidés. Les passifs pouvant faire l'objet d'une transaction sont sujets à des ajustements futurs en fonction des évolutions à venir en ce qui concerne les réclamations contestées, la preuve des réclamations ou d'autres événements, et sont donc assujettis à une incertitude d'estimation importante. Les changements apportés à ces passifs au cours de périodes futures pourraient être significatifs à mesure que l'estimation de ces passifs devient plus fiable.

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés (suite)

Exercice terminé le 30 avril 2022
(en milliers de dollars)

12. Apports reportés :

a) Apports reportés :

Les apports reportés sont des apports grevés d'une affectation externe destinés à la recherche et à d'autres charges devant être engagées au cours d'exercices ultérieurs. La variation des apports reportés s'établit comme suit :

	2022	2021
Solde, au début de l'exercice	36 364 \$	37 423 \$
Plus : Apports reçus au cours de l'exercice	21 367	20 002
Moins : Montants comptabilisés à titre de produits	(17 124)	(21 061)
Solde, à la fin de l'exercice	40 607 \$	36 364 \$

Les apports reportés comptabilisés au cours de l'exercice pour tous les types de produits s'élevaient à 17 124 \$ (2021 – 21 061 \$). Ce montant comprend des produits de recherche de 12 759 \$ (2021 – 15 168 \$). Les charges correspondantes liées aux activités de recherches sont les suivantes : des salaires et avantages sociaux de 8 429 \$ (2021 – 11 378 \$), des charges de fonctionnement et de recherche de 3 659 \$ (2021 – 3 219 \$) et des bourses d'études de 671 \$ (2021 – 571 \$).

Les apports reportés se détaillent comme suit :

	2022	2021
Subventions de recherche	22 588 \$	18 590 \$
Autres subventions et contrats	14 676	14 660
Bourses d'études	3 343	3 114
Solde, à la fin de l'exercice	40 607 \$	36 364 \$

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés (suite)

Exercice terminé le 30 avril 2022
(en milliers de dollars)

12. Apports reportés (suite) :

a) Apports reportés (suite) :

En décembre 2020, l'Université a ouvert des comptes bancaires distincts pour conserver les apports futurs grevés d'une affectation. Auparavant, les apports grevés d'une affectation étaient déposés dans le compte bancaire de fonctionnement. Le tableau ci-dessous détaille les soldes des apports reportés grevés d'une affectation détenus dans des comptes bancaires distincts.

	2022	2021
Montant d'encaisse détenu dans des comptes bancaires distincts :		
Compte de subventions de recherche inutilisées	8 623 \$	4 324 \$
Compte de fonds affectés	1 493	66
Montant d'apports reportés non détenus dans des comptes bancaires distincts	30 491	31 974
	40 607 \$	36 364 \$

Les soldes d'encaisse dans les comptes bancaires grevés d'une affectation sont transférés dans une période ultérieure à celle où sont engagées les charges liées aux apports reportés.

Dans le cadre des procédures en vertu de la LACC, l'Université continue d'évaluer la capitalisation des programmes et des activités auxquels se rapportent ces apports reportés et, par conséquent, ces montants peuvent être modifiés au cours de périodes futures. Une tranche du solde des apports reportés liés aux subventions de recherche inutilisées peut faire l'objet d'une transaction, mais en raison de l'incertitude entourant les procédures en cours, le solde total ne peut pas être raisonnablement déterminé.

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés (suite)

Exercice terminé le 30 avril 2022
(en milliers de dollars)

12. Apports reportés (suite) :

b) Apports reportés afférents aux immobilisations :

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent le montant inutilisé et non amorti des dons et subventions reçus pour l'achat d'immobilisations. La variation des apports reportés liés aux immobilisations s'établit comme suit :

	2022	2021
Inutilisés :		
Solde, au début de l'exercice	2 481 \$	550 \$
Plus : Apports reçus au cours de l'exercice	877	4 018
Moins : Montants utilisés	(224)	(2 087)
Solde, à la fin de l'exercice	3 134	2 481
Non amortis :		
Solde, au début de l'exercice	125 787	129 329
Plus : Apports utilisés au cours de l'exercice	224	2 087
Moins : Montants amortis aux produits	(5 621)	(5 629)
Solde, à la fin de l'exercice	120 390	125 787
Total des montants inutilisés et non amortis des apports liés aux immobilisations	123 524 \$	128 268 \$

13. Dotation et produits financiers (pertes de placement) :

La dotation se compose des fonds grevés d'une affectation reçus par l'Université et des produits financiers cumulés qui n'ont pas fait l'objet d'une distribution. Les produits financiers tirés des placements à long terme affectés à la dotation sont utilisés conformément aux diverses fins établies par les donateurs. Afin de protéger la valeur des dotations au fil du temps et de permettre à l'Université de distribuer chaque année des produits financiers réguliers tirés des fonds de dotation, sans égard aux produits financiers gagnés au cours de l'exercice, l'objectif des placements dans les fonds de dotation consiste à dégager un taux de rendement atteignant au moins le total de l'effet de l'inflation, majoré des distributions et des coûts afférents au placement et à la gestion des fonds.

L'Université revoit son taux de distribution sur une base annuelle. En 2020, avant le lancement des procédures en vertu de la LACC, l'Université a approuvé une distribution allant jusqu'à 2,0 % de la juste valeur des placements dans les fonds de dotation, sous réserve de la disponibilité des produits financiers gagnés dans chaque fonds de dotation. Le montant total réel distribué s'élevait à 400 \$. Depuis le lancement des procédures en vertu de la LACC, il n'y a pas eu d'autres distributions.

L'Université facture des frais d'administration à l'égard des produits financiers afin de recouvrer les coûts qu'elle engage lorsqu'elle s'acquitte de ses responsabilités de fiduciaire relativement au placement et à la gestion des fonds de dotation. Les frais d'administration sont comptabilisés dans les autres frais et produits de l'état consolidé des résultats. Au cours de l'exercice, l'Université a comptabilisé des frais d'administration de néant \$ (2021 – 590 \$).

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés (suite)

Exercice terminé le 30 avril 2022
(en milliers de dollars)

13. Dotation et produits financiers (pertes de placement) (suite) :

Si, au cours d'un exercice, les produits financiers nets sont insuffisants pour financer le montant qui sera disponible aux fins de distribution des dotations, les produits réinvestis cumulés et les ressources grevées d'une affectation interne transférés par l'Université sont alors utilisés pour financer la distribution. Au cours de l'exercice, l'Université a comptabilisé un transfert aux fonds de dotation de néant \$ (2021 – néant \$).

La variation de l'actif net grevé d'une affectation à titre de dotation s'établit comme suit :

	2022	2021
Solde, au début de l'exercice	61 482 \$	54 299 \$
Dotation	6	175
Augmentation (diminution) nette de la dotation		
Revenu (perte) de placement	(282)	8 211
Frais d'administration	–	(590)
Frais de gestion de placements	(245)	(213)
Produits financiers disponibles aux fins de distribution	–	(400)
	(527)	7 008
Solde, à la fin de l'exercice	60 961 \$	61 482 \$

Les placements à long terme reflètent les soldes des fonds affectés à la dotation. Les fonds d'actions, les titres à revenu fixe, les fonds de crédit structuré et les fonds de placements immobiliers sont évalués à leur valeur marchande.

Le montant des dotations de 14 665 \$ (2021 – 14 791 \$) comprend les produits financiers cumulés réinvestis pour soutenir les étudiants de l'Université ENMO. À titre de condition du plan, un montant égal à la valeur marchande des dotations cumulées et des produits financiers liés à la dotation au moment de la mise en œuvre du plan se rapportant aux dotations à l'égard des étudiants de l'Université EMNO sera transféré à l'Université EMNO (Note 24).

Le solde de la dotation se compose de ce qui suit :

	2022	2021
Dotations cumulées	50 005 \$	49 999 \$
Produits financiers cumulés réinvestis	10 956	11 483
	60 961 \$	61 482 \$

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés (suite)

Exercice terminé le 30 avril 2022
(en milliers de dollars)

13. Dotation et produits financiers (pertes de placement) (suite) :

La répartition des produits financiers (pertes de placement) se présente comme suit :

	2022	2021
Pertes non réalisées	(2 030) \$	(357) \$
Produits d'intérêts et dividendes	2 196	2 842
Gains réalisés (pertes réalisées) sur les placements	(158)	5 747
	8 \$	8 232 \$
Gain (perte) de placement à long terme lié à la dotation	(282)	8 211
Gain de placement à court terme comptabilisé dans les autres frais et produits	290	21
	8 \$	8 232 \$

14. Investissement en immobilisations :

Les investissements en immobilisations sont calculés comme suit :

	2022	2021
Immobilisations	253 432 \$	263 385 \$
Moins : Montants financés par :		
Passifs soumis au plan (Note 11)	(91 251)	(91 251)
Projets d'immobilisations financés à l'interne (Note 16)	(23 317)	(23 317)
Apports reportés liés aux immobilisations non amortis (Note 12)	(120 390)	(125 787)
	18 474 \$	23 030 \$

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés (suite)

Exercice terminé le 30 avril 2022
(en milliers de dollars)

15. Actif net grevé d'une affectation interne :

	2022	2021
Fonds de recherche des départements et des filiales	1 164 \$	776 \$
Report des départements	-	1 233
Activités auxiliaires	-	1 293
	1 164 \$	3 302 \$

Les fonds de recherche des départements et des filiales se rapportent aux projets de MIRARCO et à d'autres projets de recherche grevés d'une affectation interne. Au cours de l'exercice, l'Université a transféré du fonds non affecté un montant d'excédent de 388 \$ à des fins de dépenses de recherche interne futures. Les reports des départements représentent les budgets inutilisés des départements qui ont été reportés à 2022 et utilisés au cours de cet exercice aux fins prévues. Les activités auxiliaires représentent les excédents générés par les activités auxiliaires, notamment les résidences universitaires, le stationnement et les événements, lesquels sont destinés à un réinvestissement dans de futures activités auxiliaires et améliorations des immobilisations. Les montants ont été reportés à 2022 et utilisés au cours de cet exercice aux fins prévues. En vertu de la LACC, les réserves pour les reports des départements et les activités auxiliaires n'ont pas été transférées à l'actif net grevé d'une affectation interne.

16. Projets d'immobilisations financés à l'interne :

L'Université finance actuellement de grands projets d'immobilisations au moyen de fonds internes qui peuvent être générés par des activités auxiliaires, des produits financiers ou des collectes de fonds.

Les activités de financement interne aux fins des projets d'immobilisations se détaillent comme suit :

	2022	2021
Modernisation du campus	14 739 \$	14 739 \$
Laboratoire de recherches métaboliques et cardiovasculaires	5 027	5 027
Rénovations du grand salon	1 146	1 146
Activités auxiliaires	855	855
Édifice de recherche, d'innovation et de génie Clifford Fielding	146	146
Parc de stationnement 4	761	761
Bâtiment de l'École des sciences de l'éducation	341	341
Laboratoire de l'ADN	161	161
Autres petits projets	141	141
	23 317 \$	23 317 \$

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés (suite)

Exercice terminé le 30 avril 2022
(en milliers de dollars)

17. Engagements et éventualités :

- a) L'Université a accepté de participer à un échange réciproque de risques d'assurance en association avec quarante autres universités canadiennes. Cette coopérative de propre assureur comprend une entente contractuelle permettant aux universités membres de partager les risques d'assurance des biens et de la responsabilité civile.
- b) L'Association générale des étudiants a approuvé par référendum une cotisation étudiante visant à rembourser une facilité de crédit à long terme servant au financement d'un nouveau centre étudiant. L'Université a garanti un emprunt de l'Association générale des étudiants d'un montant de 8 500 \$. L'Université continue d'administrer et de percevoir la cotisation étudiante que l'Association générale des étudiants utilise pour rembourser l'emprunt. Au cours de l'exercice terminé le 30 avril 2022, il n'y a eu ni survenance ni poursuite d'un cas de défaut par l'Association générale des étudiants. Aucun montant n'a été comptabilisé dans les présents états financiers concernant la garantie de l'Université. La garantie est une obligation conditionnelle non garantie de l'Université et fait donc l'objet d'une transaction en vertu du plan. Après la mise en œuvre du plan, l'Université n'aura plus d'obligations futures à l'égard de cette garantie.
- c) L'Université est partie à certaines questions d'ordre juridique et à certains litiges et la conclusion de ceux-ci ne peut pas être déterminée à l'heure actuelle. Les procédures judiciaires concernent des recours collectifs non certifiés liés à une atteinte à la protection des données et à des réclamations d'employés. Ces réclamations sont sujettes à une incertitude relative à la mesure. Le cas échéant, la perte découlant de la détermination des réclamations supplémentaires sera comptabilisée dans les périodes où elles sont réglées, et sont actuellement attribuées à son assureur.

Les réclamations présentées dans le cadre des procédures en vertu de la LACC sont significatives. L'Université a relevé les réclamations qui sont actuellement comptabilisées à titre de passifs soumis au plan à la Note 11, dans la mesure où elles ont été réglées ou déterminées dans le cadre de la procédure de réclamation. Certaines réclamations sont sujettes à une incertitude relative à la mesure. Le cas échéant, la perte découlant de la détermination des réclamations supplémentaires sera comptabilisée dans les périodes où elles sont réglées. Aucune des réclamations contre l'Université ne peut être maintenue après la mise en œuvre du plan. Le recouvrement du demandeur dans le cas de toute poursuite intentée contre l'Université avant le dépôt en vertu de la LACC pour laquelle une preuve de réclamation a été déposée avant la date limite des réclamations (indiquée à l'annexe « A » du plan) se limite aux prestations d'assurance, le cas échéant.

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés (suite)

Exercice terminé le 30 avril 2022
(en milliers de dollars)

17. Engagements et éventualités (suite) :

- d) L'Université est l'employeur principal du régime de retraite (Note 6) qui comprend les anciennes universités fédérées, le SNOLAB, le Centre d'excellence en innovation minière et MIRARC. Depuis le 30 juin 2021, tous les employés actifs de l'Université Huntington ont cessé d'accumuler des prestations au titre du régime de retraite.

Les employés actifs de l'Université de Sudbury et de l'Université de Thorneloe qui continuent d'être employés après le 31 décembre 2021 deviendront des membres suspendus du Régime de retraite. L'Université de Sudbury et l'Université Thorneloe continueront d'être des employeurs en vertu du régime de retraite à compter du 31 décembre 2021 et auront l'obligation continue de financer les prestations acquises par leurs employés et anciens employés en vertu du régime de retraite.

L'Université Laurentienne et ses syndicats ont convenu d'établir un comité mixte sur le régime de retraite ainsi que sur la politique de financement et de viabilité à long terme. Il a été établi que toute amélioration du régime de retraite serait conditionnelle au respect des niveaux de financement convenus.

18. Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement :

	2022	2021
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement :		
Débiteurs	1 160 \$	11 325 \$
Charges payées d'avance	56	(1 163)
Créditeurs et charges à payer	2 955	(6 384)
Indemnités de vacances accumulées	260	(513)
Produits reportés	1 211	327
Débiteurs (à long terme)	-	96
	5 642 \$	3 688 \$

19. Autres frais et produits :

Les autres frais et produits s'établissent comme suit :

	2022	2021
Frais d'administration	3 423 \$	4 967 \$
Bourses d'études et autres apports affectés	3 014	7 101
Frais obligatoires	2 807	2 625
Étudiants parrainés	2 598	2 647
Frais de cours et autres frais	4 090	4 821
	15 932 \$	22 161 \$

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés (suite)

Exercice terminé le 30 avril 2022
(en milliers de dollars)

20. Coûts de restructuration :

Dans le cadre des initiatives de restructuration et de viabilité financière et comme approuvé par la Cour, l'Université a réduit les offres de programmes universitaires, a renoncé aux ententes avec les universités fédérées, a éliminé ou réduit de façon importante les avantages sociaux des employés, et a effectué une compression du corps professoral et des autres employés. Dans le cadre du plan de restructuration et des procédures en vertu de la LACC, les coûts de restructuration suivants ont été comptabilisés, dont 75 830 \$ (2021 – 70 797 \$) sont inclus dans les passifs soumis au plan (Note 11) :

	2022	2021
Résiliation des swaps de taux d'intérêt	(332) \$	24 700 \$
Passifs au titre des avantages sociaux futurs	-	704
Coûts de compression du personnel et frais de cessation d'emploi	25	44 658
Coûts de restructuration et de règlement	6 041	35
Frais juridiques, honoraires du contrôleur, honoraires de consultation, charges financières et charges d'intérêts		
Frais juridiques	10 634	4 903
Honoraires du contrôleur	5 021	2 800
Honoraires de consultation	3 533	223
Charges financières et charges d'intérêts	2 837	881
	22 025	8 807
	27 759 \$	78 904 \$

21. Risques financiers :

L'Université est exposée aux risques financiers suivants découlant de ses instruments financiers :

a) Risque de crédit :

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de crédit maximal auquel s'expose l'Université est représenté par la juste valeur de son encaisse, ses placements et ses débiteurs, comme présentée à l'état consolidé de la situation financière. La concentration du risque de crédit existe dans le cas où une portion importante du portefeuille est investie dans des titres qui présentent des caractéristiques ou des variations semblables relatives aux conditions économiques, politiques ou autres. L'Université, de concert avec son Comité des finances et ses conseillers en placement, surveille en permanence la santé financière de ses placements.

L'Université évalue continuellement les débiteurs et inscrit les montants non recouvrables dans la provision pour créances douteuses, comme en fait état la Note 5.

Exercice terminé le 30 avril 2022
(en milliers de dollars)

21. Risques financiers (suite) :

b) Risque de taux d'intérêt :

L'Université a toujours été exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses placements portant intérêt, sa dette à long terme et ses contrats sur des dérivés de taux, comme présentés dans l'état consolidé des flux de trésorerie et les Notes 3 f), 10 et 11. Au titre de la procédure en vertu de la LACC, l'obligation de l'Université de rembourser le capital et les intérêts est suspendue. La dette est en souffrance et les contrats sur les dérivés de taux ont été résiliés.

Étant donné que la majorité des titres de créance de l'Université ont été reclassés en passifs soumis au plan et qu'elle n'a pas contracté d'emprunts à long terme, elle n'est pas actuellement exposée à un risque de taux d'intérêt important, comme l'indique la Note 9.

c) Risque de change :

L'Université estime qu'elle n'est pas exposée à un risque de change important découlant de ses instruments financiers.

d) Risque de liquidité :

Le risque de liquidité s'entend du risque que l'Université ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations en temps opportun ou à un coût raisonnable. L'Université gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins de fonctionnement. Le 1^{er} février 2021, l'Université a obtenu une ordonnance initiale offrant une protection contre les créanciers en vertu de la LACC (Note 2 b)). Depuis lors, l'Université a mis sur pied des initiatives de réduction des coûts et de restructuration et, au cours de l'exercice 2021, elle a obtenu un financement provisoire au moyen d'une convention de prêt FDE. Au cours de l'exercice 2022, l'Université a obtenu un soutien financier supplémentaire de la province de l'Ontario (Note 2 b)).

e) Risque de prix :

Le risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie d'un instrument fluctuent en raison des variations des prix du marché, que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement ou à son émetteur, ou par des facteurs applicables à tous les instruments sur le marché. Pour gérer ce risque, l'Université applique une politique de placement approuvée par le Conseil des gouverneurs, laquelle fixe une composition cible par type de placement afin d'obtenir un rendement optimal, tout en ayant une tolérance raisonnable au risque. Les placements sont diversifiés en fonction des catégories de placement approuvées, des objectifs de rendement et de l'appétence au risque de l'Université. Les placements de l'Université sont gérés par des gestionnaires de placements externes et le Conseil surveille le rendement des placements. Des expositions supplémentaires aux risques découlant des effets de la COVID-19 sont décrites à la Note 22 ci-dessous.

Exercice terminé le 30 avril 2022
(en milliers de dollars)

22. Incidences de la COVID-19 :

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré que la propagation du coronavirus (« COVID-19 ») était considérée comme une pandémie. Par conséquent, les gouvernements du monde entier ont adopté des mesures d'urgence pour lutter contre la propagation du virus, notamment des restrictions de voyage à l'intérieur et à l'extérieur du Canada, une interdiction de rassemblements et un ordre de rester à la maison. Ces restrictions ont eu une incidence sur les activités de l'Université et ont entraîné la fermeture des locaux de tous les établissements d'enseignement postsecondaire. Au cours de l'exercice 2022, la réduction des activités sur le campus de l'Université s'est poursuivie, ce qui a eu une incidence sur les produits provenant des services du campus, comme les résidences, la nourriture et le stationnement. Les résultats financiers de l'Université en 2021 et en 2022 tiennent compte des répercussions financières de la COVID-19.

L'ampleur de ces effets négatifs sur les activités courantes et sur les résultats financiers et opérationnels de l'Université est incertaine et difficile à évaluer. Les répercussions financières dépendront de l'évolution de la situation, notamment de la durée, de l'étendue et la gravité de la propagation, des exigences en matière de distanciation physique, de la durée et de la portée géographique des restrictions de voyage connexes ainsi que de l'ampleur des perturbations pour les entreprises à l'échelle mondiale et des répercussions connexes sur l'économie.

L'Université a repris l'enseignement et la recherche en présentiel à l'automne 2021, ce qui a coïncidé avec le déploiement prévu du plan de réouverture du gouvernement provincial. Cependant, l'Université a par la suite repris l'enseignement à distance en raison de la propagation du variant Omicron de la COVID-19 en Ontario. L'Université a entamé un retour progressif sur le campus à partir du 7 février 2022, en privilégiant l'apprentissage par l'expérience. L'Université continue de faire preuve de souplesse pour s'adapter à toutes nouvelles directives en matière de santé publique.

23. Opérations entre apparentés :

Les apparentés de l'Université sont les suivants :

a) Le Centre d'excellence en innovation minière (« CEMI ») :

Le CEMI a été créé le 23 avril 2007 pour faire progresser l'étude, la recherche et l'innovation. L'Université a versé un montant de 10 000 \$ reçu du gouvernement provincial pour mettre sur pied et financer le CEMI dès sa création.

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés (suite)

Exercice terminé le 30 avril 2022
(en milliers de dollars)

23. Opérations entre apparentés (suite) :

a) Le Centre d'excellence en innovation minière (« CEMI ») (suite) :

Comme décrit dans la méthode de consolidation, les résultats financiers du CEMI ne sont pas inclus dans ces états financiers consolidés. Les opérations entre apparentés et les informations liées au CEMI sont évaluées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établie, comme suit :

	2022		2021	
Recouvrements et charges sur les biens et services	649	\$	575	\$
	649	\$	575	\$

Au 30 avril 2022, l'Université avait des débiteurs de 127 \$ (2021 – néant \$) auprès du CEMI et des créiteurs de néant \$ (2021 – 7 \$) à payer au CEMI.

b) Associations étudiantes :

L'Université détient un intérêt financier dans ses associations étudiantes puisqu'elle perçoit des frais de scolarité en leur nom. Les opérations entre apparentés, sauf indication contraire, ont été réalisées dans le cours normal des activités et sont comptabilisées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établie et acceptée par l'Université et les apparentés. Avant le début des procédures en vertu de la LACC, l'Université avait garanti un emprunt au nom de l'Association générale des étudiants de l'Université Laurentienne d'un montant de 8 500 \$. Au moment de la mise en œuvre du plan, toutes les obligations non garanties de l'Université feront l'objet d'une transaction en vertu du Plan et l'Université n'aura plus aucune obligation à l'égard de la garantie (Note 17).

24. Événements postérieurs à la date du bilan :

Conformément à l'ordonnance relative à l'assemblée, la Cour a approuvé le plan aux fins de dépôt le 28 juillet 2022. Conformément aux modalités du plan et de l'ordonnance relative à l'assemblée, le plan a été modifié le 9 septembre 2022, puis a été déposé auprès de la Cour; un avis du plan modifié a été signifié et déposé, et le plan modifié a été affiché sur le site Web du contrôleur.

Dans le cadre de son soutien à l'Université, la province de l'Ontario s'est engagée à acheter des biens immobiliers appartenant à l'Université Laurentienne moyennant un prix d'achat global pouvant atteindre 53,5 millions de dollars (se reporter à la Note 7). Ce soutien est assujéti à des conditions, notamment l'approbation finale du gouvernement et la mise en œuvre du plan. En vertu du régime, le produit de la vente sera versé au bassin de distribution. Le plan prévoit que toute transaction de vente immobilière doit être effectuée dans les trois ans suivant la date de mise en œuvre du plan.

Exercice terminé le 30 avril 2022
(en milliers de dollars)

24. Événements postérieurs à la date du bilan (suite) :

Une assemblée de certains des créanciers visés de l'Université (comme définis dans le Plan) a eu lieu le 14 septembre 2022 pour voter à l'égard du plan. Lors de l'assemblée, les majorités requises en nombre et en valeur des créanciers visés ayant le droit de vote ont voté en faveur du plan.

De plus, le 22 septembre 2022, le Conseil du Trésor s'est réuni pour approuver la prolongation de la convention de prêt FDE jusqu'au 30 novembre 2022, conformément à la requête de prolongation de la période de suspension. Par la suite, le Conseil du Trésor devra approuver le financement de sortie pour remplacer la convention de prêt FDE en cours. Le Conseil du Trésor devrait se réunir le 20 octobre 2022 pour approuver ce financement de sortie. Une fois le financement approuvé, la Cour demandera une ordonnance autorisant l'Université à conclure la convention de prêt de sortie, qui doit être entendue le 1^{er} novembre 2022. L'Université doit par la suite satisfaire aux conditions de mise en œuvre du plan, après quoi le contrôleur délivrerait un certificat attestant de la mise en œuvre du plan. Ces conditions comprennent le remboursement de la convention de prêt FDE au moyen du produit du financement de sortie et le transfert des fonds de dotation cumulés applicables et des produits liés à la dotation cumulés liés à l'EMNO (Note 13).

Le 23 septembre 2022, la Cour a accordé une ordonnance prolongeant la période de suspension (comme définie dans l'ordonnance initiale) jusqu'au 7 octobre 2022 inclusivement et a approuvé la modification de la date d'échéance en vertu de la facilité de FDE au 30 novembre 2022.

Le 28 septembre 2022, l'Université a signifié des documents de la Cour relativement à une requête visant, entre autres, l'homologation du plan par la Cour, la levée des scellés des pièces confidentielles « EEE » et « FFF » à l'égard de l'affidavit de Robert Haché signé le 28 janvier 2021, au moment de la mise en œuvre du plan, et la prolongation de la période de suspension jusqu'au 30 novembre 2022. Cette requête a été entendue le 5 octobre 2022 et, à cette date, la Cour a accordé l'ordonnance d'homologation, l'ordonnance de levée des scellés et l'ordonnance de prorogation de la suspension.

Les réclamations garanties (comme définies dans le plan) relatives à certains projets de construction suspendus, lesquels doivent être payés en entier, ainsi que les indemnités de vacances des employés, ne peuvent pas faire l'objet d'une transaction (Note 11) et seront payées en totalité sous réserve des modalités et de la mise en œuvre du plan.

La direction a estimé que les créanciers visés recevront un paiement de l'ordre de 14,1 % à 24,2 % de leur réclamation visée en vertu du plan, après le paiement intégral de tous les montants dus aux parties détenant des réclamations non visées qui ont droit à ce paiement en vertu du plan. Les montants exacts ne peuvent être déterminés pour le moment et sont assujettis aux procédures en cours. Par conséquent, les passifs pouvant faire l'objet d'une transaction inclus dans la Note 11 n'ont pas été rajustés afin tenir compte de cette incertitude d'estimation.



Université **Laurentienne**
Laurentian University

935 chemin du lac Ramsey, Sudbury ON Canada P3E 2C6 1-800-461-4030 laurentienne.ca